

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

TRENTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels



**14^e
SÉANCE PLÉNIÈRE**

Vendredi 28 septembre 1979,
à 15 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Allocution de M. Godfrey Lukongwa Binaisa, président du Front de libération nationale ougandais et président de la République de l'Ouganda	273
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite)	
Déclaration de M. Wali (Afghanistan)	276
Déclaration de M. Rabetafika (Madagascar)	281
Déclaration de M. Nze (Congo)	285
Déclaration de M. Myint Maung (Birmanie)	289
Déclaration de M. Bongo (Gabon)	291
Déclaration de M. Pérez Cadalso (Honduras)	295

**Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).**

Allocution de M. Godfrey Lukongwa Binaisa, président du Front de libération nationale ougandais et président de la République de l'Ouganda

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va entendre cet après-midi une allocution de Son Excellence M. Godfrey Lukongwa Binaisa, Président du Front de libération nationale ougandais et président de la République de l'Ouganda. Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à Son Excellence M. Godfrey Lukongwa Binaisa, président du Front de libération nationale ougandais et président de la République de l'Ouganda, et je l'invite à prendre la parole.

2. M. BINAISA (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'éprouve un plaisir et une fierté exceptionnels à vous présenter, au nom du Front de libération nationale ougandais et au nom du peuple ougandais tout entier, nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Je salue en vous un noble fils de l'Afrique et un champion de la liberté et de l'autodétermination pour tous les peuples du monde. Je suis certain que, sous votre direction compétente et dynamique, la présente session de l'Assemblée générale produira des résultats significatifs pour tous les peuples du monde qui ont placé leurs plus grands espoirs dans cette organisation.

3. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, M. Indalecio Liévano, de la Colombie, qui a présidé la trente-troisième session de l'Assemblée générale avec impartialité, sagesse et distinction.

4. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, dont nous admirons le zèle et la clairvoyance. M. Waldheim n'a épargné aucun effort pour trouver des

solutions à des problèmes qui paraissaient insolubles et pour donner à cette organisation un sens de direction et d'engagement.

5. Permettez-moi aussi de rendre hommage au président Agostinho Neto, de la République populaire d'Angola. La mort prématurée de ce grand révolutionnaire est une perte immense pour nous tous. Le peuple de l'Angola a perdu un chef illustre et zélé; l'Afrique a perdu un vaillant combattant de la liberté et le monde a perdu un homme d'Etat éminent. Bien que le président Neto ne soit plus parmi nous, son esprit indomptable continue de se manifester et continuera d'être pour beaucoup d'entre nous une source de force et d'inspiration.

6. Permettez-moi de saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue dans la famille des nations au tout nouveau Membre de cette organisation, Sainte-Lucie. Nous espérons pouvoir travailler ensemble pour l'édification d'un monde plus juste et pacifique.

7. Cette session de l'Assemblée générale n'est pas un événement ordinaire pour le peuple de l'Ouganda. Elle présente une importance particulière pour nous. Comme les représentants le savent, le peuple de l'Ouganda vient à peine de sortir d'un épouvantable cauchemar. Nous venons juste de nous libérer du joug de l'une des dictatures les plus cruelles qu'aient jamais connues les temps modernes. Pour la première fois depuis huit ans, nous pouvons faire entendre notre voix dans la communauté des nations en tant que peuple libre.

8. Sous la dictature d'Amin, notre peuple a dû subir des traitements indicibles, la torture et la mort. Cinq cent mille personnes au moins ont été assassinées de sang-froid. Mais le but de mon discours d'aujourd'hui n'est pas de faire l'inventaire des atrocités commises par le régime d'Amin.

9. Permettez-moi, cependant, d'évoquer brièvement l'attitude des Nations Unies à l'égard des événements qui se sont déroulés en Ouganda au cours de cette période. Dans notre lutte contre la dictature fasciste, nous avons trouvé une source d'inspiration dans l'attachement de la communauté internationale à la cause des droits de l'homme. Cet attachement est clairement stipulé dans la Charte de notre organisation. Le Préambule de la Charte réaffirme la foi des peuples du monde

“dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites . . .”.

10. Au nombre des buts et principes des Nations Unies énoncés à l'Article 1 de la Charte on trouve la promotion et l'encouragement du

“respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion . . .”.

11. Il est également stipulé, à l'Article 55 de la Charte, que les Nations Unies favoriseront

“le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion”.

12. Etant donné l'engagement si clair qui ressort de ces dispositions de la Charte, il était naturel que notre peuple se tournât vers les Nations Unies pour en obtenir solidarité et soutien dans la lutte qu'il menait contre la dictature fasciste. Pendant huit années, notre peuple a crié dans le désert pour obtenir de l'aide; hélas, ces cris semblaient être tombés dans les oreilles de sourds.

13. Les Nations Unies ont assisté en silence et avec embarras à la tragédie ougandaise. En même temps, le régime d'Amin continuait, avec impunité, de commettre le crime de génocide contre notre peuple. Nous manquerions de franchise si nous ne disions pas ouvertement et clairement que le peuple de l'Ouganda a été profondément déçu par le silence de cette organisation au moment où il avait le plus besoin de son aide.

14. La situation de l'Ouganda n'est qu'un exemple d'un problème global très grave qui implique des violations massives des droits de l'homme. Le nombre toujours croissant de réfugiés et de personnes déplacées est un témoignage suffisant de la gravité de la situation. Et pourtant, il semble qu'il est de mauvais goût ou contraire à l'étiquette diplomatique, dans les différentes instances des Nations Unies, de soulever des questions de violations des droits de l'homme commises par des Etats Membres.

15. Combien de temps encore les Nations Unies garderont-elles le silence alors que des gouvernements qui sont représentés dans cette organisation continuent de commettre des atrocités contre leur propre peuple? Des gouvernements naissent et disparaissent, mais les peuples du monde demeureront toujours partie intégrante des Nations Unies. C'est d'abord pour le bien-être des peuples du monde que l'Organisation des Nations Unies a été fondée. C'est, bien sûr, pour leur bien-être que l'Organisation doit continuer son œuvre. Il serait déplorable que cette organisation ne soit qu'un club de gouvernements trop peureux pour oser défendre hardiment les droits des citoyens du monde.

16. Je peux difficilement souscrire à la thèse selon laquelle les questions touchant les droits de l'homme relèvent exclusivement du domaine de la juridiction intérieure des Etats intéressés. Une telle thèse prive de toute signification les dispositions de la Charte des Nations Unies relatives aux droits de l'homme. Un examen attentif des régimes despotiques qui existent dans le monde d'aujourd'hui révélerait, de plus, que beaucoup de ces régimes ont accédé au pouvoir grâce à l'appui de forces extérieures. Ils sont maintenus au pouvoir grâce à l'assistance militaire et financière que leur fournissent leurs protecteurs étrangers, malgré l'opposition interne. Sans la collaboration de l'extérieur, il serait impossible à ces régimes de maintenir leur emprise sur leurs citoyens. Si le processus d'oppression interne est lié à la collaboration externe, comment son élimination pourrait-elle être considérée comme une question relevant purement de la juridiction interne?

17. Nous sommes convaincus que les Nations Unies doivent devenir une force plus efficace pour la promotion et la mise en application des droits de l'homme partout dans le monde. C'est pour cette raison que l'Ouganda appuie, entre autres mesures, la proposition actuellement en dis-

cussion en vue de la création d'un Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

18. A cet égard, je dois rendre un hommage tout particulier aux organisations non gouvernementales qui continuent, malgré tout, à défendre les droits de l'homme. Le peuple ougandais est particulièrement reconnaissant à la Commission internationale de juristes, à Amnesty International et à la Conférence des Eglises de toute l'Afrique pour leur appui dans sa lutte contre la dictature fasciste.

19. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter les peuples du Nicaragua et de la Guinée équatoriale qui ont réussi à renverser les dictatures qui les opprimaient depuis si longtemps. Nous espérons que ce n'est que le début d'un courant mondial de vigilance contre les régimes despotiques.

20. J'ai parlé jusqu'ici de l'attitude despotique de certains gouvernements envers leurs propres citoyens. Le Front de libération nationale ougandais se préoccupe aussi beaucoup du sort de ces peuples du monde qui continuent à se voir refuser leur droit légitime à l'autodétermination.

21. A la réunion des pays du Commonwealth, tenue à Lusaka en août dernier, l'Ouganda s'est félicité de la proposition visant à convoquer une conférence sur le Zimbabwe de toutes les parties intéressées et l'a appuyée [voir A/34/439-S/13515, annexe, par. 15]. Cette conférence se déroule actuellement à Londres. Nous en attendons les résultats avec anxiété. C'est la dernière chance pour le Royaume-Uni de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard du Zimbabwe. Nous espérons donc que la conférence constitutionnelle sur la Rhodésie aboutira à un arrangement acceptable pour les populations du Zimbabwe qui leur permettra de se doter d'un gouvernement par la majorité, authentique et pacifique. Si un tel arrangement ne pouvait être mis au point par la Conférence, l'Ouganda se verrait dans l'obligation d'intensifier son appui au Front patriotique dans sa lutte armée contre la domination de la minorité.

22. L'Ouganda déplore la violation continue de l'intégrité territoriale du Mozambique et de la Zambie par le régime fantoche de Salisbury. Nous déplorons les massacres barbares et lâches de femmes et d'enfants innocents du Zimbabwe dans les camps de réfugiés.

23. Le régime raciste de l'Afrique du Sud continue de faire fi de la volonté de la communauté internationale sur la question de Namibie. Il resserre son étreinte sur le Territoire en refusant de retirer son personnel militaire et policier de la Namibie, en essayant d'annexer Walvis Bay et en résistant à toutes les mesures visant à accorder l'indépendance au peuple namibien. Au contraire, l'Afrique du Sud cherche à imposer un règlement interne dont le but est de consolider l'Alliance de Turnhalle et de créer un régime fantoche en Namibie, excluant la South West Africa People's Organization [SWAPO] seul et authentique représentant du peuple de la Namibie. L'Ouganda s'engage à appuyer la SWAPO sans aucune réserve et invite tous les peuples du monde épris de paix à assurer la protection de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de la Namibie.

24. La question de l'Afrique du Sud et de la politique raciste d'*apartheid* constitue toujours une source de très grande préoccupation pour le peuple de l'Ouganda. Nous invitons instamment les pays occidentaux à retirer leurs investissements colossaux d'Afrique du Sud. Nous appuyons les appels internationaux lancés en faveur de

l'adoption de sanctions économiques contre le régime raciste. Nous déplorons la collaboration continue entre l'Afrique du Sud, d'une part, Israël et plusieurs pays occidentaux, d'autre part, surtout dans le domaine de la recherche nucléaire et de la technique des armements.

25. Le Front de libération nationale ougandais appuie pleinement la lutte que mène le peuple du Sahara occidental pour l'autodétermination et l'indépendance nationale, sous la direction du Front POLISARIO¹. L'Ouganda a, par conséquent, reconnu le gouvernement de la République arabe sahraouie démocratique en tant que seul représentant légitime des populations du Sahara occidental. Nous invitons encore une fois le Maroc à renoncer à toute revendication sur le territoire du Sahara et à retirer ses troupes d'occupation. Nous voudrions, à cet égard, féliciter la Mauritanie pour la décision courageuse qu'elle a prise de retirer ses troupes du territoire du Sahara et de reconnaître le droit légitime du peuple sahraoui. Nous sommes certains que sous peu la voix libre du peuple sahraoui se fera entendre dans cette assemblée.

26. Le Front de libération nationale ougandais reconnaît le droit du peuple du Timor oriental à l'autodétermination et à l'indépendance nationale. Nous déplorons toute alliance impie et toute manœuvre qui auraient pour but de déjouer la réalisation des droits légitimes de la population du Timor oriental.

27. Le peuple de l'Ouganda est très préoccupé de la situation du Moyen-Orient. Il est évident que la question palestinienne se trouve au cœur du problème du Moyen-Orient. Toute proposition sérieuse concernant la paix doit passer par la reconnaissance de cette réalité. Nous reconnaissons le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance nationale dans une patrie qui soit la sienne. Nous reconnaissons l'Organisation de libération de la Palestine [OLP] comme le seul représentant légitime du peuple palestinien.

28. Une autre question importante préoccupe le Front de libération nationale ougandais : la situation économique internationale actuelle. L'état de l'économie mondiale a atteint aujourd'hui les proportions d'une véritable crise. Cette crise découle en partie de la détérioration des termes de l'échange, de l'introduction de mesures protectionnistes par les pays développés, de l'inflation galopante et de la récession que connaissent les pays développés, de l'instabilité monétaire, de l'impuissance de la plupart des pays développés à atteindre les objectifs concertés pour l'assistance officielle au développement et, d'une façon générale, du manque de volonté politique de la part des pays développés de mettre en œuvre les décisions de la communauté internationale concernant l'instauration du nouvel ordre économique international.

29. Les répercussions les plus graves de la crise ont affecté les pays en développement et surtout les moins développés parmi eux. Le fait que la communauté internationale n'ait pu combler l'écart entre le Nord et le Sud — et en fait cet écart n'a fait que grandir — doit inciter la communauté internationale à rechercher d'urgence des solutions à ce problème, parce que, en dernière analyse, la garantie de la paix et de la sécurité internationales, c'est le bien-être économique de toutes les nations. Dans un monde interdépendant, l'absence de développement ou

la stagnation économique, où que ce soit, affecte le progrès économique dans le monde entier.

30. Le résultat très décevant de la cinquième session de la CNUCED augure mal des négociations Nord-Sud actuelles. Mais, en dépit de l'impasse actuelle des négociations dans diverses instances internationales, l'Ouganda reste fermement convaincu qu'il est encore possible, pour les pays développés et pour les pays en développement, d'entamer un dialogue utile fondé sur les principes et les objectifs du nouvel ordre économique international, qui ont été adoptés par consensus à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*]. A cet égard, il est indispensable que la communauté internationale adopte des changements de structure fondamentaux dans les relations économiques internationales et dans les institutions financières et monétaires internationales afin d'assurer une participation efficace de tous les pays, et notamment des pays en développement, sur la base de l'égalité dans le processus de prise de décisions.

31. La coopération économique et technique entre pays en développement constitue, à nos yeux, un moyen important de réaliser le développement rapide des pays en développement, et nous préconisons le renforcement de l'autosuffisance collective de ces pays.

32. Ce dont on a besoin surtout, c'est de la volonté politique de tous les pays, et plus particulièrement des pays développés, de résoudre les problèmes économiques et sociaux urgents qui assaillent le monde. Les pays en développement ont montré qu'ils avaient la volonté politique suffisante pour engager un dialogue authentique, orienté vers l'action, avec les pays développés, et nous espérons sincèrement qu'ils trouveront un écho dans l'autre camp.

33. A moins que ces inégalités ne trouvent remède, elles resteront une source en puissance de lutte et de conflit internationaux.

34. Enfin, je voudrais brièvement revenir à la situation qui règne en Ouganda aujourd'hui. Il est important que la communauté internationale comprenne l'ampleur des problèmes que le gouvernement du Front de libération nationale ougandais est appelé à résoudre avant que notre pays puisse recouvrer un semblant de vie normale.

35. Pendant huit longues années, notre pays a été livré au pillage et à une destruction sans précédent dans l'histoire contemporaine.

36. Le secteur agricole, qui constitue l'épine dorsale de notre économie, a beaucoup souffert. Les cultures principales de l'Ouganda, comme le café, le coton et le thé — pour n'en mentionner que quelques-unes — ont été complètement négligées. Les agriculteurs n'ont pas été encouragés à exploiter ces cultures et le peu qui a pu atteindre le marché a été sorti du pays en contrebande par les soldats d'Amin. Les exportations de café sont tombées de 175 000 tonnes en 1970 à 80 000 tonnes en 1978, en raison du pillage croissant auquel se livraient les soldats d'Amin et parce que les plantations étaient laissées sans surveillance. La production de coton — autrefois source de devises très importante — est pratiquement tombée à zéro puisqu'elle est passée de 450 000 balles en 1970 à 60 000 balles en 1977 et 1978. Les productions de sucre et de thé sont tombées de 18 000 tonnes à 11 000 tonnes et de 144 000 tonnes à 12 000 tonnes, respectivement, pendant la même période.

¹ Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

37. Mais l'agriculture n'a pas été la seule à souffrir du chaos économique de l'ère d'Amin; les industries aussi en ont souffert. Le secteur de la fabrication a été également affecté, car les fonds prévus pour l'importation de matières premières ont été détournés pour être consacrés à l'achat d'armements militaires et de biens de consommation pour l'armée. La production de l'industrie textile est tombée de 55 000 mètres en 1970 à 3 300 mètres en 1978. La production de ciment est tombée de 191 000 tonnes à 73 000 tonnes en 1978; et celle de cuivre est tombée de 17 000 tonnes à 2 000 tonnes en 1976, jusqu'à ce que la production arrive au point mort.

38. Face à cette coercition, les institutions financières se sont vues obligées d'accorder des facilités de crédit aux sbires d'Amin sans tenir aucun compte de la valeur de leur crédit. En conséquence, ces gens là n'ont pas honoré leurs engagements et les institutions financières ont dû passer l'éponge en considérant ces prêts comme de mauvaises dettes.

39. Au lieu d'adopter une politique fiscale rationnelle, le régime d'Amin a imprimé de nouveaux billets de banque. Nous avons hérité d'une économie dotée d'un taux élevé d'inflation. Les emprunts faits aux institutions financières par le gouvernement sont passés de 35 p. 100 en décembre 1970 à 72 p. 100 en mars 1979.

40. L'industrie du tourisme, qui était la deuxième source de devises, est arrivée à un point mort. Le secteur des transports et des communications a été bouleversé au point que le cultivateur ordinaire ne pouvait plus transporter ses produits aux centres commerciaux. Le peu de produits qui atteignaient les villages se vendaient à des prix tellement élevés que seule une petite partie de la population pouvait se permettre de les acheter.

41. La guerre de libération aussi nous a coûté cher. Tout d'abord il y a eu les conséquences habituelles de n'importe quelle guerre : la perte de vies humaines, de biens, de bâtiments, d'usines et de machines. En fait, deux de nos villes ont été littéralement rasées et les autres se trouvent dans des états de destruction variés.

42. A part la destruction physique, l'Ouganda a dû faire face à certains problèmes de sécurité. A mesure que l'armée d'Amin se désintégraît, les soldats jetaient leurs uniformes et leurs armes, s'emparaient de véhicules publics et privés et fuyaient hors des frontières.

43. Comme toute société, l'Ouganda a sa part d'éléments criminels et ceux-ci ont prospéré sous la dictature d'Amin. Ces éléments n'ont pas perdu de temps pour se saisir des uniformes et des armes abandonnés. A mesure que s'enfuyaient en débandade les sbires d'Amin, d'autres pillaient même les arsenaux à l'intérieur et alentour de la capitale, Kampala. Cela a beaucoup contribué au désordre, surtout dans la région de Kampala.

44. Le Gouvernement d'Amin et tout ce qui lui est associé ont suscité une haine intense dans la population locale. Une conséquence de cette haine, c'est que, lorsque les forces de libération sont entrées à Kampala, la population civile était en train de piller les magasins, les maisons du gouvernement, les maisons privées et les bureaux. En quelques jours, tous les magasins de Kampala ont été vidés et ils ont tous besoin d'être réparés.

45. Le gouvernement a fait tout son possible pour restaurer la sécurité dans le pays. Nous avons lutté pour enrayer la vague de crimes et d'assassinats politiques commis par les derniers membres de la police secrète tant haïe

d'Amin — que l'on connaissait sous le nom de Bureau de recherche d'Etat —, par sa brigade criminelle — appelée Unité de sauvegarde publique — et par les derniers éléments de son armée immense qui, armés jusqu'aux dents, ont disparu parmi la population locale. Ces bandes font souvent surface pour semer la terreur et le meurtre parmi la population locale.

46. Le Front de libération nationale ougandais se trouve lui-même pris dans un cercle vicieux. Notre peuple, naturellement, attend beaucoup de nous depuis la libération. Si nous ne pouvons pas répondre à ses besoins les plus élémentaires, tels que les besoins de sel, de savon, de vêtements et de médicaments, cela créera des problèmes politiques encore plus grands. Et de plus grands problèmes politiques gêneront nos efforts en vue de restaurer l'économie. Mais sans une économie qui fonctionne bien, nous ne pouvons pas faire face aux besoins les plus élémentaires de notre peuple, et c'est là que se trouve le cercle vicieux.

47. Nous avons besoin de l'aide de la communauté internationale pour sortir de ce cercle vicieux. Notre appel n'est pas sans précédent dans l'histoire récente du monde. Lorsque l'Europe gisait, sans force, à la fin de la seconde guerre mondiale, le plan Marshall a été créé pour donner à l'Europe ce dont notre pays a tant besoin aujourd'hui, à savoir le rétablissement économique. Nous ne demandons rien qui ait l'ampleur du plan Marshall. Nous demandons seulement ce qui nous est nécessaire pour nous remettre sur pied.

48. L'Ouganda est une terre riche et fertile; nous avons la chance d'avoir un climat merveilleux; nous avons un peuple plein de talent. Mais nous avons besoin d'une aide financière, matérielle et autre de la part de la communauté internationale pour mobiliser ces ressources et en faire une force pour la reconstruction et la réédification nationales. Nous espérons ardemment que la communauté des nations nous aidera à faire renaître la promesse de notre terre et à raviver les espoirs de notre peuple.

49. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier Son Excellence M. Godfrey Lukongwa Binasisa, président du Front de libération nationale ougandais et président de la République d'Ouganda, de l'importante déclaration qu'il vient de prononcer.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

50. M. WALI (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*] : Il est de coutume, à chaque session de l'Assemblée générale, de commencer les déclarations de politique générale en rendant hommage au Président de l'Assemblée générale et aux autres membres du Bureau à l'occasion de leur élection aux hautes charges des sessions de l'Assemblée, en tant que reconnaissance de leur expérience et de leurs qualités, facteurs importants dans leur élection à ces postes pleins de responsabilités. La délégation de la République démocratique d'Afghanistan, par conséquent, a plaisir à observer cette tradition en adressant ses sincères et chaleureuses félicitations à vous-même, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection unanime à la haute charge de la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je crois nécessaire de mentionner que vous représentez, Monsieur le

Président, non seulement votre grand pays, la République-Unie de Tanzanie, mais aussi le vaillant continent de l'Afrique, dont les populations ont décidé avec foi et conviction d'éliminer de leur continent les fléaux de l'*apartheid* et de la discrimination raciale, ainsi que les derniers vestiges du colonialisme et de la domination étrangère. Votre remarquable contribution aux efforts de décolonisation déployés par les Nations Unies et votre attachement personnel à la cause de la liberté et de la lutte de libération nous donnent toute assurance que les importantes délibérations de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale constitueront un travail fructueux en faveur de la lutte permanente de notre organisation pour un monde pacifique et prospère.

51. Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, cet éminent homme d'Etat et diplomate de la Colombie, M. Indalecio Liévano, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les délibérations de la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

52. En évaluant les succès et les échecs de notre organisation en matière de paix et de sécurité, les efforts inlassables du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, si attaché à la réalisation des buts et objectifs de la Charte, méritent notre admiration.

53. La délégation de la République démocratique d'Afghanistan est heureuse de l'admission de Sainte-Lucie en tant que nouveau Membre de notre organisation. Cette admission, qui reflète le succès du processus de décolonisation dans cet ancien Territoire, nous rapproche d'un pas de l'objectif d'universalité de notre organisation.

54. L'année dernière, lorsque nous sommes venus devant l'Assemblée à sa trente-troisième session, six mois seulement s'étaient écoulés depuis que le peuple afghan avait assuré le succès de la révolution Saur (avril) sous la direction du parti démocratique populaire de l'Afghanistan, fer de lance de la classe ouvrière du pays. A cette époque, depuis cette tribune même², nous avons déclaré au monde que le peuple afghan, ayant jeté bas les tours de la tyrannie et du despotisme, s'était attaché à édifier une nouvelle société libérée de l'exploitation de l'homme par l'homme, et ce, malgré les énormes problèmes économiques et sociaux que nous avons hérités du régime despotique précédent.

55. Dans ces conditions, la première mesure requise pour édifier une telle société, prospère et libérée de l'exploitation, était d'éliminer le féodalisme dans le pays et de libérer ainsi la classe laborieuse de l'Afghanistan — c'est-à-dire les ouvriers, les paysans et autres travailleurs — des relations féodales injustes qui existaient dans le pays ainsi que de la domination de l'impérialisme et de la réaction.

56. Afin d'atteindre ce noble objectif, le gouvernement révolutionnaire, entre autres mesures, a fructueusement appliqué, au cours de l'année et demie écoulée depuis la victoire de la révolution d'avril, trois grands décrets publiés par le Conseil révolutionnaire de la République démocratique d'Afghanistan.

57. Par la mise en œuvre du Décret n° 6, nous avons éliminé le fardeau du système d'hypothèques, d'usure et d'intérêts injuste précédemment imposé à des millions de nos paysans travailleurs par les seigneurs féodaux et les grands propriétaires fonciers.

58. Par le Décret n° 7, nous avons assuré l'égalité de droits de l'homme et de la femme afghans devant la loi dans tous les domaines : politique, économique, social et autres. La femme afghane n'est plus échangée contre espèces ou contrepartie matérielle pour motifs d'achat d'épouse, de dot ou de frais de mariage.

59. Comme je l'ai déjà dit, une des principales tâches du gouvernement révolutionnaire a été d'éliminer les rapports féodaux et préféodaux de la structure socio-économique du pays. A cette fin, la République démocratique d'Afghanistan a fructueusement appliqué le Décret n° 8 en un temps record de six mois, avec la coopération multiforme de tout le peuple afghan, en conséquence de quoi plus de 3 millions de *jeribs* de terres détenues auparavant par les seigneurs féodaux et les grands propriétaires fonciers ont été distribués gratuitement à des milliers de fermiers sans terres et de petits propriétaires. On peut imaginer la joie du fermier afghan qui, pour la première fois de sa vie, est devenu propriétaire de sa terre. Aujourd'hui, la terre, en Afghanistan, appartient à ceux qui la cultivent.

60. Une autre grande entreprise de notre gouvernement est la campagne d'élimination totale de l'analphabétisme, qui est l'héritage des régimes despotiques du passé et qui s'élève au chiffre troublant de 90 p. 100 de notre population. Aujourd'hui, plus d'un million d'individus sont enregistrés dans les campagnes d'alphabétisation dans l'ensemble du pays.

61. Une autre réalisation importante du gouvernement révolutionnaire est l'achèvement du recensement national de la population, effectué pour la première fois dans le pays, ce qui donnera des données scientifiques dignes de foi pour la mise au point de projets de développement entrepris par le gouvernement dans le cadre du nouveau plan quinquennal de développement économique de la République démocratique d'Afghanistan. Ce plan vise à éliminer les causes du retard économique et social du pays et à fournir au peuple afghan des conditions de vie décentes et des niveaux de vie plus élevés.

62. Voilà un bref état de quelques-unes des mesures importantes que notre gouvernement populaire a prises jusqu'ici dans l'intérêt des classes ouvrières. Il est de mon devoir d'attirer l'attention de cette assemblée sur ce que nous avons fait pour nos classes laborieuses afin d'améliorer leur sort. Cependant, les impérialistes, les milieux réactionnaires et les extrémistes de gauche dans le voisinage de l'Afghanistan fomentent des conspirations contre notre révolution. Recourant à une poignée de fugitifs, ennemis de notre peuple et de la révolution, et avec la coopération de leurs agents à l'intérieur de l'Afghanistan, ils procèdent à des attaques armées et font intrusion dans le territoire afghan, détruisant écoles et hôpitaux et tuant femmes, enfants et vieillards.

63. Nous avons très souvent répété que nous voulons vivre en paix avec tous les peuples et toutes les nations, notamment avec nos voisins, sur la base d'une coexistence pacifique et à condition qu'ils ne se mêlent pas de nos affaires intérieures.

64. La révolution d'avril, révolution du peuple afghan, qui est une révolution victorieuse des travailleurs, par sa nature, exige la paix et la coexistence pacifique parce que c'est dans la paix qu'elle peut atteindre ses buts et objectifs dans l'intérêt du peuple travailleur de l'Afghanistan en vue de secouer totalement le joug de l'exploitation.

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières*, 18^e séance, par. 1 à 49.

65. Malheureusement, ce souhait de paix de notre peuple et l'invitation sincère de notre révolution à la paix et à la coexistence pacifique ne trouvent pas d'écho auprès de certains de nos voisins. Comme je l'ai dit plus tôt, les milieux réactionnaires dans le voisinage de l'Afghanistan non seulement encouragent les fuyitifs anti-révolutionnaires qui ont perdu leurs intérêts et leurs bases économiques en Afghanistan à la suite de la victoire de la révolution d'avril à mener des activités subversives à l'intérieur de l'Afghanistan, mais leur fournissent aussi un abri confortable pour la réalisation de leurs sinistres desseins.

66. Une chose apparaît évidente : la révolution d'avril du peuple afghan est irréversible. Les milieux réactionnaires, les impérialistes et les autres ennemis de notre peuple et de notre révolution devront bien comprendre qu'ils ne peuvent pas réussir dans leurs desseins haïssables. Ils ne peuvent pas altérer la décision du peuple afghan de construire une société exempte de l'exploitation de l'homme par l'homme; ils ne peuvent pas renverser le cours de l'histoire.

67. La politique étrangère de la République démocratique d'Afghanistan, qui est le reflet de sa politique interne, est une politique de paix, de coexistence pacifique et de coopération avec tous les pays et les nations épris de paix, notamment avec ses voisins.

68. Nos rapports d'amitié étroite et de coopération mutuelle avec l'Union soviétique se sont développés de façon positive au cours des 62 années dernières, spécialement après la révolution d'avril dans l'intérêt de nos deux peuples. Ces relations, qui reflètent le souhait mutuel de nos deux peuples, constituent un excellent exemple d'amitié, de coopération et de bon voisinage entre Etats et sont basées sur le respect sincère de l'indépendance, de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de chaque Etat, ainsi que sur le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des deux pays.

69. Nos relations amicales avec l'Inde, qui ont des racines historiques fermes et durables, se développent de jour en jour à l'avantage de nos deux peuples.

70. Pour ce qui est de nos rapports avec le Pakistan, notre gouvernement et notre peuple souhaitent sincèrement entretenir des relations amicales avec ce pays sur la base de la coexistence pacifique et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des deux pays. Nous espérons que les sentiments d'amitié de notre peuple laborieux envers le noble peuple travailleur du Pakistan seront pris en considération et qu'ils trouveront un écho auprès du Gouvernement du Pakistan dans son attitude à l'égard de la République démocratique d'Afghanistan et de la révolution d'avril. Cela contribuera, à notre avis, à ouvrir la voie à la normalisation des rapports et à la promotion de la coopération mutuelle entre nos pays dans l'intérêt de la paix dans cette région et dans le monde.

71. Nous espérons, de plus, que notre seul problème politique en suspens avec le Pakistan sera résolu par des moyens pacifiques et par voie de négociations sincères et amicales.

72. Avec l'Iran aussi, nous souhaitons avoir des relations amicales et une coopération mutuellement profitable sur la base de la coexistence pacifique et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des deux pays. Ce souhait sincère émane des sentiments de fraternité et de solidarité nourris par notre peuple laborieux à l'égard du noble peuple laborieux d'Iran.

73. De même, nous souhaitons non seulement avoir des relations amicales et maintenir une coopération mutuellement bénéfique avec les autres pays, mais de plus nous ne ménagerons aucun effort sincère pour atteindre cet objectif.

74. Il est inutile de dire que nous nous réunissons à un moment crucial pour ce qui est de la situation internationale. En dépit de nos efforts communs et incessants visant à éliminer les menaces à la paix et à la sécurité internationales et à limiter les possibilités de recours à la force, le monde continue de se heurter à des problèmes politiques et économiques complexes qui sont lourds de dangers pour la paix et la sécurité. Cependant, certains événements positifs dans la situation internationale nous ont donné des raisons d'espérer que les possibilités encourageantes qui sont à notre disposition seront utilisées dans l'intérêt de la paix mondiale et dans le but de fournir des assurances concrètes à la communauté internationale selon lesquelles la génération actuelle et les générations futures ne seront pas victimes du fléau d'une autre guerre mondiale et de l'holocauste nucléaire. Nous sommes heureux de remarquer que même de plus grandes victoires sont remportées à la suite de la lutte des peuples en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

75. Dans la situation internationale actuelle, la domination et l'hégémonisme ont causé une vive préoccupation au sein de différents pays. Nous appuyons donc la proposition faite par le ministre des affaires étrangères de l'URSS contre la politique d'hégémonisme et de domination, et l'inscription à l'ordre du jour de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale d'un point intitulé "Inadmissibilité de la politique d'hégémonie dans les relations internationales" [A/34/243]. La République démocratique d'Afghanistan espère que l'on accordera l'attention voulue à cette question.

76. Comme le savent les délégués à cette assemblée, la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue au début de ce mois à La Havane, à Cuba, a mené à bien ses délibérations sur les principaux problèmes politiques et économiques auxquels l'humanité se heurte aujourd'hui. Les résultats positifs de la réunion au sommet des pays non alignés à La Havane contribueront non seulement au succès de cette assemblée qui doit définir les problèmes qui nous touchent tous, mais également à l'élaboration d'optiques et de solutions plus efficaces de ces problèmes.

77. La sixième Conférence du mouvement non aligné, passant en revue la situation internationale actuelle, a exprimé sa satisfaction de ce que s'intensifient les efforts pour la réalisation d'une paix authentique, de l'égalité de sécurité pour tous, de l'application universelle des principes de coexistence active et pacifique et de coopération sur un pied d'égalité [voir A/34/542, annexe, sect. I, par. 22].

78. Le Moyen-Orient continue de constituer l'un des foyers de crise les plus dangereux dans le monde, et il représente une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales, principalement à la suite de la politique hostile, agressive et expansionniste d'Israël, soutenu par l'impérialisme, et qui découle du déni des droits légitimes du peuple palestinien.

79. La conclusion d'accords partiels, en l'absence de la partie principale, à savoir le peuple palestinien dirigé par l'OLP, complique la recherche d'une solution juste, durable et complète du problème du Moyen-Orient. Les ac-

cords Sadate-Begin ont violé les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et des Conférences des pays non alignés, et ils ont fait totalement abstraction des droits et intérêts des peuples palestinien et arabe.

80. Une paix juste et durable au Moyen-Orient ne peut s'obtenir que si toutes les forces d'occupation israéliennes sont retirées inconditionnellement des territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Jérusalem, et si les droits nationaux usurpés du peuple palestinien, y compris le droit d'établir un Etat national qui lui soit propre, sont restaurés conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies.

81. L'acquisition d'armes nucléaires par Israël, dont on fait état, est une question qui nous préoccupe vivement au moment où Israël continue d'occuper illégalement les terres arabes et palestiniennes, et de violer insolemment la Charte et les résolutions pertinentes de l'ONU. La possession d'armes nucléaires par Israël ne peut qu'introduire une dimension dangereuse dans la situation au Moyen-Orient qui déjà va se détériorant. De plus, elle pose la question de la violation, par certains Etats dotés d'armes nucléaires, parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de leurs obligations en vertu de ce traité.

82. La crise au Liban n'a pas encore trouvé de solution permanente. Le maintien de l'agression israélienne contre le Liban, notamment l'escalade des raids aériens contre les camps palestiniens au Sud du Liban, constitue une preuve supplémentaire de la politique agressive et contraire à la paix d'Israël.

83. Pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde, les Etats Membres sont dans l'obligation, en vertu de la Charte, de régler des différends ou des situations qui pourraient mettre en danger la paix mondiale par des moyens pacifiques et conformément aux principes de la justice et du droit international. Cette obligation entraîne une autre, fondamentale, pour les Etats Membres : ils doivent s'abstenir, dans leurs relations avec d'autres Etats, de recourir à la force ou à la menace d'y faire appel. Tous les pays et toutes les forces épris de paix s'inquiètent donc de constater que le recours à la force continue d'être pratiqué par certains pays.

84. Les actes de provocation et d'intervention contre la République socialiste du Viet Nam, dor.. le peuple a déjà consenti d'énormes sacrifices au cours de son héroïque lutte anticolonialiste et anti-impérialiste, nous préoccupent. Nous espérons que les peuples du Viet Nam, de la République démocratique populaire lao et du Kampuchea, qui n'ont pas besoin, comme d'autres peuples libres du monde, des leçons de l'étranger, pourront poursuivre en paix leur mission nationale qui est de reconstruire leur pays ravagé par ces années dures et ardues de colonialisme et de domination impérialiste.

85. Nous nous opposons aux tentatives d'internationalisation de la question du Kampuchea après la victoire du peuple kampuchéen qui a établi un régime légal et populaire dans son pays. Essayer de présenter dans cette instance — en tant que nouveau point de l'ordre du jour — une question relative au Kampuchea revient à tenter de remettre au pouvoir la clique déchuée et en exil rejetée par le peuple kampuchéen.

86. Le concept qui tend à faire de l'océan Indien une zone de paix ne se matérialise pas encore. Certaines puissances intensifient leur présence militaire et renforcent leurs bases militaires dans l'océan Indien, au mépris de la Dé-

claration des Nations Unies en la matière [*résolution 2832 (XXVI)*], et contrairement à la volonté et aux aspirations des pays du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien. Nous exigeons l'élimination des bases militaires impérialistes dans l'océan Indien et la cessation immédiate du déploiement d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive dans cette région.

87. Nous répétons que nous sommes en faveur de la réunification pacifique de la Corée, sans ingérence étrangère, et que nous souhaitons le retrait des forces militaires étrangères de la partie sud de la péninsule coréenne.

88. La situation en Afrique australe a connu une nouvelle aggravation à la suite du maintien de la politique odieuse d'*apartheid* et des manœuvres conjuguées auxquelles se livrent les impérialistes et les racistes pour prolonger leur domination sur la Namibie et le Zimbabwe. Les prétendus règlements internes ou les simulacres d'élections ne sont que des conspirations dirigées contre les aspirations des populations de Namibie et du Zimbabwe. Les impérialistes et les racistes doivent comprendre qu'ils ne pourront pas toujours empêcher l'accession à une pleine indépendance de la Namibie et du Zimbabwe sous la direction de leurs mouvements de libération légitimes et authentiques, à savoir, respectivement, la SWAPO et le Front patriotique.

89. Au nom de la délégation de la République démocratique d'Afghanistan, je réitère la solidarité du peuple et du Gouvernement afghans avec l'Angola, le Mozambique, la Zambie, le Botswana et votre propre pays, Monsieur le Président, la République-Unie de Tanzanie en tant qu'Etat de première ligne résistant aux entités racistes implantées sur le continent africain par les colonialistes et les impérialistes, à l'encontre de la volonté et des aspirations du peuple africain.

90. La lutte du peuple du Sahara occidental pour l'autodétermination et l'indépendance, sous la direction de son mouvement de libération authentique, le Front POLISARIO, semble entrer dans sa dernière phase et être à la veille de la victoire totale. L'établissement de la République arabe sahraouie démocratique, qui mettra fin à la domination de ce pays, marquera le point final, nous l'espérons, à une autre chapitre du colonialisme sur le continent africain. Nous souhaitons en outre que les décisions et recommandations prises à la seizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [*OUA*], tenue à Monrovia en juillet [*voir A/34/552*] contribueront à accélérer le processus de décolonisation au Sahara occidental. Nous nous félicitons de l'accord intervenu entre le Gouvernement de la Mauritanie et le Front POLISARIO. Nous louons la Mauritanie de la décision courageuse qu'elle a prise d'abandonner toute revendication territoriale au Sahara occidental.

91. Le problème de Chypre est, lui aussi, un problème aigu qui nous inquiète. Un pays frère non aligné doit faire face à une atteinte à son indépendance, à sa souveraineté, à son intégrité territoriale et à son statut de non-alignement, à la suite d'une ingérence étrangère dans ses affaires intérieures. Tout en appuyant l'ouverture de négociations plus constructives, sérieuses et efficaces entre les représentants des deux communautés chypriotes, sur un pied d'égalité et sans ingérence étrangère, nous croyons que le retour à la paix et à des conditions normales serait mieux assuré par le retrait de toutes les forces militaires étrangères et par la cessation de toute présence militaire étrangère à Chypre.

92. Nous nous félicitons des victoires remportées par les peuples du Nicaragua et de la Grenade contre les dictatures qui ont été la source de tant de souffrances pour leurs populations et de pertes matérielles pour leurs pays.

93. La délégation de la République démocratique d'Afghanistan se félicite également de l'inscription à l'ordre du jour d'un point additionnel concernant l'assistance pour la reconstruction du Nicaragua [point 124]. Nous sommes persuadés que la communauté internationale répondra de façon positive et généreuse aux besoins du peuple du Nicaragua, qui a été victime de souffrances indicibles et d'effusions de sang par suite de l'oppression exercée par le régime de dictature militaire répressive de Somoza.

94. Nous exigeons l'application rapide de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires coloniaux de l'Amérique latine et ailleurs dans le monde.

95. En outre, nous exigeons le démantèlement de toutes les bases militaires étrangères impérialistes qui se trouvent sur le sol d'autres pays et qui, à nos yeux, constituent une violation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des pays où elles se trouvent.

96. La notion de paix et de sécurité, en tant que désir longuement entretenu et en tant qu'objectif partagé par toute l'humanité éprise de paix, ne saura, à notre avis, être réalisée tant que le désarmement général et complet — y compris le désarmement nucléaire — n'aura pas été réalisé.

97. Non seulement la continuation de la course aux armements, particulièrement la course aux armements nucléaires, et les dépenses excessives consacrées aux armements entraînent un grave danger d'annihilation de notre civilisation, mais elles soulignent le succès limité que nous avons remporté pour faire appliquer les résolutions et décisions concernant le désarmement, adoptées en particulier lors de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, consacrée au désarmement. A cet égard, la délégation de la République démocratique d'Afghanistan appuie la proposition officielle présentée à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale par la Tchécoslovaquie demandant l'inscription à l'ordre du jour d'un point intitulé "Adoption d'une déclaration sur la coopération internationale pour le désarmement" [A/34/141].

98. Mon pays considère la conclusion du Traité résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques entre l'Union soviétique et les Etats-Unis³ comme une mesure positive dans la voie de la réduction de la course aux armements et la victoire de la politique de paix. Nous espérons que la mise en œuvre efficace de ce traité ouvrira la voie à d'autres accords pour la limitation des armes stratégiques.

99. Nous sommes convaincus que la convocation d'une conférence mondiale du désarmement à laquelle devraient participer tous les Etats dotés d'armes nucléaires nous offrirait une excellente occasion et une instance appropriée de faire le bilan de nos succès et de nos échecs dans la mise en œuvre rapide des résolutions et des décisions sur le désarmement.

100. Nous appuyons vivement l'élargissement et l'approfondissement du processus de détente; nous espérons que la détente politique sera bientôt complétée par une détente militaire et qu'elle s'étendra à toutes les régions du monde.

101. L'Afghanistan voit dans l'Organisation des Nations Unies un instrument indispensable pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales malgré les violations de la Charte dont se rendent coupables certains Etats Membres qui ne respectent pas les résolutions de l'Organisation. Nous continuerons notamment nos efforts pour renforcer encore le rôle de notre organisation pour qu'elle puisse remédier avec efficacité et au moment opportun aux situations qui constituent une menace à la paix et à la sécurité mondiales.

102. La lenteur des progrès enregistrés dans les efforts que nous déployons pour restructurer les relations économiques internationales actuelles s'est encore aggravée en raison de la crise dont souffre actuellement le système économique mondial, crise qui a entraîné des répercussions très graves sur l'économie des pays en développement et, en particulier, sur les pays sans littoral, notamment sur les moins développés d'entre eux, qui sont, de par leur situation, plus vulnérables aux influences économiques extérieures.

103. Les pays en développement, auxquels la sombre époque du colonialisme a légué retard et pauvreté, sont résolus à sortir, d'une part, de leur état d'exploitation pour accéder à l'émancipation économique et, d'autre part, de l'état de dépendance vis-à-vis de l'impérialisme à celui de l'autosuffisance. A cette fin, ils poursuivent leurs efforts pour établir un nouvel ordre économique international fondé sur la justice et l'égalité. Nous espérons que, grâce à un dialogue positif et à la volonté politique des pays développés à économie de marché, cet objectif partagé deviendra bientôt une réalité.

104. Je crois devoir une fois encore appeler l'attention de l'Assemblée sur les problèmes et les besoins particuliers, bien connus, qui affectent les pays sans littoral et, notamment, les moins développés d'entre eux, ainsi que les pays insulaires. Les mesures prises jusqu'ici en leur faveur n'ont pas encore été appliquées. Le Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral, créé par cette assemblée pour compenser les pays sans littoral des dépenses supplémentaires qu'entraînent les opérations de transport, de transit et de transbordement, n'est pas encore devenu opérationnel. Nous espérons que des contributions financières généreuses seront apportées au Fonds au cours de la prochaine conférence d'annonces de contributions.

105. En terminant, je voudrais redire notre foi et la confiance que nous avons dans les capacités et la force créatrice des peuples et des nations, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans les droits égaux des hommes et des femmes et des pays, petits et grands.

106. Malgré les nombreux problèmes avec lesquels l'humanité est aux prises, nous avons tout lieu de croire que nous sommes en mesure de construire ensemble un nouveau monde meilleur où les peuples et les nations pourront vivre ensemble en paix à l'abri de l'anxiété et de toute pénurie.

107. Faisons de cet idéal une réalité; construisons un monde de paix et de prospérité où tous les peuples jouiront de la liberté et de l'égalité des droits sans aucune discrimi-

³ Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

nation et sans que l'homme exploite l'homme. Engageons-nous tous à nouveau avec une résolution et une foi accrues à consacrer toutes nos forces et toutes nos capacités à la réalisation de ce noble but.

108. M. RABETAFIKA (Madagascar) : Le devoir m'échoit d'adresser, au nom de la délégation malgache, nos condoléances les plus attristées à la délégation sœur de l'Angola à l'occasion du décès du président Agostinho Neto. La perte que le peuple angolais a subie, nous la ressentons d'autant plus profondément que nous nous considérons, avec l'Angola, engagés dans la lutte pour une cause commune, lutte dont le président Agostinho Neto a été l'un des instigateurs et des meilleurs combattants. L'œuvre entreprise continuera. Nous le devons à sa mémoire, nous le devons à nos peuples et nous le devons à l'Afrique indépendante et militante.

109. Les relations excellentes et fraternelles qui prévalent entre la République-Unie de Tanzanie et la République démocratique de Madagascar m'autorisent certainement à vous exprimer la joie et la fierté que nous ressentons de vous voir présider la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Vos qualités de diplomate, auxquelles vous alliez si naturellement celles d'un homme de bien, nous les connaissons de longue date, et la riche expérience que vous avez acquise dans la défense des intérêts de l'Afrique, du mouvement des pays non alignés et de la communauté internationale dans son ensemble est une des garanties du succès que nous souhaitons à cette session. Il est superflu de vous dire que nous sommes prêts à vous apporter notre entière coopération, surtout lorsqu'il s'agira de maintenir les idéaux qui nous sont communs.

110. A M. Indalecio Liévano, nous adressons un hommage tout particulier pour la sérénité, l'équanimité et la parfaite objectivité avec lesquelles il a su conduire les travaux de la trente-troisième session à leur heureuse conclusion.

111. Nous saluons l'avènement de Sainte-Lucie à la responsabilité internationale et nous assurons la délégation de ce pays de notre désir de collaborer avec elle dans la réalisation de nos objectifs et la promotion de nos intérêts en tant qu'Etats insulaires.

112. Il convient enfin que nous reconnaissons ce que, pendant l'intersession et en vue de la préparation de celle-ci, notre secrétaire général, M. Kurt Waldheim, a dû déployer comme patience, initiative et imagination pour décriper des situations jugées parfois désespérées et s'assurer en notre nom une participation effective à la recherche de solutions à nombre de problèmes internationaux.

113. Il est d'usage qu'à chaque session et lors de l'évaluation du rôle de notre organisation, conçue comme un instrument capable de s'adapter aux changements les plus divers et les plus inattendus, nous nous efforcions de nous référer aux buts et principes de la Charte, dont la valeur incantatoire parfois nous désarme, après avoir laborieusement cherché dans les événements de l'année écoulée quelque justification à un optimisme de moins en moins fondé.

114. Pour nécessaires que soient ces exercices périodiques, ils risquent cependant de nous faire perdre de vue que la vie internationale ne peut se concevoir d'une manière limitative, et qu'il serait même dangereux de vouloir isoler quelques tendances particulières parce qu'elles servent une politique déterminée ou permettent de masquer les échecs accumulés dans d'autres domaines.

115. Nous avons abordé les années 70 avec prudence, et la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies nous a donné l'occasion de préconiser l'instauration urgente d'une société nouvelle plus conforme aux idéaux légués par les auteurs de la Charte. Nous nous sommes gardés de verser dans le triomphalisme et nous arrivons, après maintes étapes éprouvantes, à la fin d'une décennie qui, pour beaucoup d'entre nous, n'aura fait qu'exacerber le désenchantement général, malgré le foisonnement d'activités parfois sans lendemain.

116. Loin de nous de décrier les années internationales qui se sont succédées ou les décennies que nous avons instituées. Mais n'est-il pas vrai qu'en dépit de la générosité de leurs objectifs ces initiatives ne font que cacher à l'opinion internationale l'impuissance à laquelle notre organisation a été réduite ?

117. Certes, les défis des années 60 nous ont habitués à plus d'assurance en nous-mêmes, et les projections d'alors nous promettaient des perspectives où les thèmes de paix, de justice, de liberté et de progrès ne seraient pas réduits à des mirages, et notre adhésion aux principes subordonnée à des événements auxquels nous n'aurions pas pu faire face avec plus de détermination.

118. Mais qu'en est-il en réalité ? Nous nous débattons dans une paix déchirée par des guerres limitées, des agressions directes et indirectes, des menaces d'usage de la force, le terrorisme d'Etat, des aventures annexionnistes de tous genres, le déni des droits des peuples et la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats.

119. La diminution du nombre des alliances militaires s'est traduite par la concentration et le redéploiement des objectifs stratégiques, par la recrudescence de l'interventionnisme, par l'extension et la consolidation des sphères d'influence et par l'augmentation vertigineuse des dépenses militaires, laissant ainsi le monde dans un état de surarmement dangereux et incontrôlable.

120. Le plus grave est que nous considérons tous ces phénomènes comme des maux nécessaires afin d'exorciser la hantise de la guerre nucléaire et que nous nous accommodons, au nom d'une certaine conception de la paix, à la permanence en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient, de situations explosives, entretenues, sinon avivées, par les puissances et intérêts impérialistes.

121. Ce sentiment illusoire de paix a été favorable, dit-on, à la détente et au polycentrisme, lesquels auraient dû normalement avoir pour effet l'atténuation des conflits et rivalités. Or, par un processus inverse qui tient à la prééminence des intérêts nationaux et malgré les protestations de coopération internationale, les clivages habituels, au lieu de s'estomper, se sont approfondis ou, au mieux, se sont déplacés.

122. En fait, le monde à la recherche d'un équilibre multipolaire est devenu un monde déséquilibré, sollicité à tout moment par la convergence de nouveaux intérêts en mal de justification. Un nouvel échiquier des relations internationales se dessine, mais dans la confusion totale des valeurs et le choix indistinct et cynique des moyens.

123. La même situation se retrouve dans le domaine économique. Les conférences se succèdent; les résultats acquis restent minces; le progrès et l'ordre sont devenus désordre et désintégration, à tel point que le tiers monde, qui n'aspire qu'à moins de dépendance et d'extraversion, est placé devant un choix impossible : la réinsertion forcée dans un système maintes fois dénoncé ou la quête d'un

nouvel ordre devenu pour certains un mythe soutenu par une rhétorique sentimentale.

124. Le monde capitaliste, de son côté, continue à entretenir la crise pour assurer la restructuration en règle du capitalisme, pour renforcer la division impérialiste du travail, pour perpétuer son hégémonie économique et financière et pour relever le taux de profit mondial.

125. A quand donc la véritable coopération et la nécessaire interdépendance ? Le monde est-il à ce point voué à l'injustice que nous devons accepter de ne procéder qu'à des réajustements ponctuels et de nous contenter de ce que l'on daigne nous offrir ou nous promettre ? Et les nations prolétaires ont-elles des droits ou faut-il qu'elles les fassent reconnaître de haute lutte ?

126. Que ceux qui nous mettent sans cesse en garde contre les dangers de la confrontation relèvent ce défi, car nous ne pouvons plus nous satisfaire d'une situation globale caractérisée par la médiocrité des prétendus négociations et dialogues, par la redistribution de la puissance politique et économique avec maintien des structures de domination, par l'asymétrie des relations défavorable à la promotion d'une authentique sécurité internationale étendue à tous les domaines.

127. Après ces considérations d'ordre général, il est naturel que nous abordions cet exposé par les questions intéressantes notre continent sans que, à la différence de certains, nous réclamions une exclusivité quelconque.

128. En Afrique australe, malgré la confusion que le gradualisme des Occidentaux y entretient, pour nous la situation a toujours été dépourvue d'ambiguïté. D'un côté survit un régime, véritable insulte à l'intelligence humaine, régime qui s'entoure de dominions otages, où l'on prêche les vertus d'une coexistence surannée, sur laquelle renchérisse des fantoches opportunistes; de l'autre s'affirment les mouvements de libération que l'imagination et l'ethnocentrisme des Occidentaux s'évertuent à opposer l'un à l'autre, mais qui n'en continuent pas moins à bénéficier de l'appui incondicional de l'Afrique militante.

129. Nous avons dénoncé l'inconséquence et la collusion des puissances occidentales qui n'en ont cure, car peut-être ne sont-elles plus à une dénonciation près. Au Chapitre VII de la Charte, devenu inapplicable puisque le régime de Pretoria ne peut être considéré par certains comme un ennemi au sens de la Charte, on nous oppose des plans, des programmes, des conférences manipulés d'avance pour sauvegarder des intérêts condamnés à terme.

130. Le peuple namibien, que les Occidentaux traitent encore avec une négligente bienveillance, ne peut décider de son avenir sans que les capitalistes et racistes ne fassent entendre leurs revendications, subordonnant ainsi toute solution à une volonté de domination et d'exploitation. Les Nations Unies elles-mêmes, qui se sont engagées dans la voie périlleuse de la négociation, sont dépourvues d'autorité, et tout semble tenir à une certaine démilitarisation, comme s'il s'agissait d'un *kriegspiel* d'un temps révolu et se déroulant dans la méconnaissance de la lutte légitime du peuple namibien sous la direction de la SWAPO.

131. L'irréel est parvenu à son comble au Zimbabwe, car irréel est le pouvoir octroyé aux renégats de Salisbury; irréel le maintien de la fiction de multi-racialisme dont l'échec remonte à 20 ans sinon davantage. Le problème ne relève pas uniquement de l'élaboration d'une constitution qui ne tient pas compte de l'existence d'une démarche

nouvelle et d'un environnement autre que colonial. Le Front patriotique a ses exigences, et les sacrifices consentis par lui-même, par la solidarité africaine, et singulièrement par les Etats de première ligne, ne lui permettent pas de remettre en cause son objectif principal, à savoir une indépendance réelle où la majorité ne sera pas tenue en otage, ne serait-ce que momentanément, par une minorité.

132. Dans un contexte géographique et politique différent, nous assistons, presque impassibles, au drame vécu par le peuple sahraoui, enjeu des pressions et intérêts de puissances extra-africaines, revendiqué comme un objet par les uns et les autres, et dont le territoire est sans cesse usurpé. L'autodétermination a été bafouée au nom d'une intégrité territoriale mal définie et d'une légalité internationale qui n'en est plus une, dès lors que l'accord de Madrid⁴ est devenu caduc du fait de sa dénonciation *de facto* par la Mauritanie et de sa violation pure et simple à la suite de l'annexion par le Maroc de la partie méridionale du territoire. La République démocratique de Madagascar condamne l'occupation illégale du Sahara occidental par le Maroc dont les visées expansionnistes ne sont pas de nature à rétablir de sitôt le climat de confiance et de coopération si nécessaire à cette partie de l'Afrique.

133. De l'Afrique australe au Moyen-Orient, nous retrouvons pratiquement les mêmes problèmes, les mêmes données, les mêmes démarches et les mêmes velléités d'imposer à un peuple des solutions inspirées par le désir de s'assurer à tout prix une domination globale.

134. Comme les peuples de l'Afrique du Sud, de la Namibie et du Zimbabwe, le peuple palestinien réclame que soient reconnues et respectées son identité et ses aspirations dans un cadre bien défini. Les Nations Unies ont entériné ces justes revendications, mais le fait qu'un ou deux Etats, avec leurs alliés de plus en plus rares, s'obstinent à méconnaître les réalités ne devrait pas nous empêcher de briser le cercle de prévention et d'ostracisme autour de l'OLP, de réaffirmer tous les principes repris dans le programme d'action destiné à la mise en œuvre des droits des Palestiniens, et de réserver la priorité à la question palestinienne dans l'examen de la situation au Moyen-Orient.

135. Or, à la suite des accords de Camp David⁵ et du traité israélo-égyptien⁶, ces droits ont été réduits à la jouissance hypothétique d'une autonomie aux contours des plus imprécis. Même les colonialistes du début du siècle ne sont pas allés aussi loin dans leur politique rétrograde. Comment alors ne pas condamner le traité séparé et partiel, issu des accords de Camp David et qui dispose si cavalièrement des Palestiniens ? Comment accepter que l'avenir d'une région, si vitale pour la paix et la sécurité internationales, soit laissé à la convenance d'un, de deux ou de trois Etats, lesquels rivalisent d'ingéniosité pour la contrôler politiquement, économiquement et militairement ? Comment avaliser le complot tripartite et la trahison dont le peuple palestinien a été victime ? Et comment, enfin, peut-on encore laisser croire qu'un processus de paix a été initié, alors que l'aboutissement de cette prétendue paix n'est rien d'autre que la négation de la nation palestinienne

⁴ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trentième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1975, document S/11880, annexe III.

⁵ Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Égypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

⁶ Traité de paix entre la République arabe d'Égypte et l'État d'Israël, signé à Washington le 26 mars 1979.

et la montée de l'arrogance, de l'agression et des exactions israéliennes en terre arabe, et singulièrement au Sud du Liban ? De solutions simples pour le règlement des problèmes palestiniens et du Moyen-Orient, il ne peut y avoir, mais qu'on observe, au moins dans les démarches, un peu plus d'équité et de sens de la responsabilité historique.

136. Cette responsabilité historique, nous aurions pu l'exercer collectivement la semaine dernière, lorsque nous avons examiné un aspect de la situation en Asie du Sud-Est. La promotion abusive de principes qui, en dernière analyse, constitue des ingérences dans la conduite des relations bilatérales entre États souverains et dans le choix d'un peuple quant à son système politique, économique et social, nous a entraînés sur une voie qui rendra encore plus malaisées la coopération et l'assistance que les Nations Unies veulent étendre au peuple khmer et la solution de la situation au Kampuchea. Tout semble indiquer qu'aux condamnations sans appel de naguère font suite des gestes d'apaisement politique qu'on essaie d'expliquer par des contraintes juridiques. Dans notre naïveté, nous croyions que ce jeu quelque peu cynique appartenait à d'autres temps.

137. Nous nous empressons de souligner que, par principe, la République démocratique de Madagascar ne reconnaît pas les gouvernements mais les États. Il n'en reste pas moins que, dans nos relations avec un gouvernement donné, nous devons tenir compte des trois critères classiques, à savoir le contrôle du territoire, l'adhésion de la population et l'exercice du pouvoir politique. Par principe également, nous souhaitons que les différends qui peuvent surgir entre les États de l'Asie du Sud-Est soient réglés avant tout par la négociation et la conciliation, ne serait-ce qu'au nom de la lutte que leurs peuples n'ont cessé de mener contre le colonialisme et l'impérialisme.

138. Le dernier point que nous voudrions soulever dans cet examen de situations particulières concerne la péninsule coréenne. Malgré les efforts des Nations Unies, malgré l'existence depuis sept ans d'un communiqué conjoint⁷ qui aurait pu servir de base raisonnable à un règlement durable, deux problèmes essentiels subsistent : le retrait des troupes étrangères de la péninsule et la réunification indépendante et pacifique de la patrie coréenne.

139. Des promesses électorales ont été faites il y a trois ans quant au retrait des troupes américaines de Corée du Sud, et c'était là un engagement encourageant, démenti malheureusement par les faits, à tel point que la Corée du Sud est devenue une immense base aéronavale américaine, dotée des armes les plus sophistiquées, et même d'armements nucléaires.

140. Parallèlement, la réunification, qui a fait l'objet de propositions tenant compte des réalités politiques dans les deux parties de la Corée, a été détournée de son but lorsqu'elle a été subordonnée à l'ouverture de "pourparlers" tripartites, étendus à la transformation d'un accord bilatéral d'armistice signé au nom des Nations Unies⁸.

141. Nous dénonçons avec vigueur cette volonté anachronique de maintenir la péninsule coréenne dans la guerre froide, au moment où l'on prêche la détente et la normalisation. Nous ne pouvons accepter que le peuple coréen soit

encore victime d'une ingérence caractérisée et soumis à une menace agressive et permanente.

142. Les situations que nous venons de décrire ont été suscitées, entretenues et magnifiées malgré nous, au nom de réalités qui reflètent la diversité de notre monde et en raison de notre incapacité d'assurer une base globale à la paix, à la préserver et à la renforcer. Le mécanisme prévu à cet effet par la Charte n'a jamais été pleinement ni effectivement utilisé, et le système de rechange, ayant comme pivot le Conseil de sécurité, n'a produit que des résultats relatifs, laissant les conflits et les tensions se développer, au gré de nos indécisions et d'engagements incompatibles avec la notion de responsabilité collective.

143. Par ailleurs, les entraves au fonctionnement normal du Conseil de sécurité, telles que le recours abusif au droit de veto ou la recherche d'un consensus plus formel que politique, sapent l'autorité et la crédibilité de notre organisation et confèrent un caractère aléatoire, voire discriminatoire, à l'application des dispositions de la Charte relatives au maintien de la paix.

144. Il nous faut donc prévoir et même imaginer des mécanismes autrement plus adéquats, pour nous permettre d'imposer le respect de nos principes, pour amener les États à placer leur conduite sous l'empire de la Charte et régler leurs différends de manière pacifique et selon les procédures établies.

145. Nous devons tirer le meilleur profit de nos institutions, en les adaptant, en les réformant, en les transformant, et nous sommes de ceux qui attachent la plus haute importance aux travaux du Comité chargé de la révision de la Charte⁹. L'exercice serait cependant futile s'il ne s'accompagnait d'un changement de mentalité, si nous continuions à assimiler la paix à la simple condition d'absence de conflits, et si nous n'adoptons pas à son égard une approche active et positive.

146. Telle est notre conviction. Tel est aussi le principal message de la sixième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, au cours de laquelle un ensemble de mesures a été proposé ou réitéré pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Parmi ces mesures figure celle qui consiste à faire de l'océan Indien une zone de paix véritable [voir A/34/542, annexe, sect. I, par. 142 à 151].

147. La création de cette zone de paix doit résulter normalement de la convergence des intérêts des pays de la région, de ceux qui craignent pour la sécurité de leur route d'approvisionnement, et de ceux qui se sentent menacés dans la partie de leur territoire accessible de l'océan Indien. Aucun progrès ne pourra être réalisé si certains veulent s'arroger les droits et privilèges de gendarme international. Nous ne pouvons nous résigner à l'accepter et nous n'aurons de cesse que ne soient démantelées toutes les bases militaires étrangères et éliminées toutes les présences militaires dans l'océan Indien.

148. La voie est longue et difficile qui doit mener à la démilitarisation et à la dénucléarisation de l'océan Indien, c'est-à-dire à la mise en application intégrale des principes et objectifs de la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale. Mais une nouvelle étape a été franchie lors de la récente Réunion des États du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien. Un Document final [A/34/45, par. 33] y a été élaboré qui expose les implications du concept de zone

⁷ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.

⁸ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1953, document S/3079, appendice A.

⁹ Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.

de paix ainsi que les obligations de chaque catégorie d'Etats intéressés.

149. La participation à cette réunion, comme observateurs, des membres permanents du Conseil de sécurité et des principaux usagers maritimes a été significative et nous a encouragés à proposer à la présente session la convocation d'une conférence sur l'océan Indien, si possible avant la tenue de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement [voir A/34/29, par. 21].

150. Cette position reste valable en dépit des vicissitudes que traversent les négociations bilatérales soviéto-américaines. Elle l'est puisqu'elle repose sur la valeur prééminente de la démarche collective et de la coopération égalitaire qui doivent marquer nos entreprises communes.

151. Le mécanisme mis en place après la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, procède du même esprit et vise à promouvoir le rôle de notre organisation en tant que centre d'études, de négociation et d'action dans un domaine où, en principe, elle détient la responsabilité principale. Il peut ne pas être parfait, mais il a au moins le mérite de répondre à la plupart de nos soucis et de tenir compte des réalités, telles que l'existence et la poursuite de négociations bilatérales entre certains Etats nucléaires.

152. A ce sujet, nous saluons la conclusion du Traité résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques, qui permettra, entre autres, d'aborder des étapes plus décisives sur la voie de la réduction des armes stratégiques et de la prise de véritables mesures de désarmement. En effet, de tels accords doivent s'insérer dans les objectifs que nous avons définis si nous voulons parvenir à un désarmement général et complet, certes, mais aussi concerté et ordonné.

153. Nous ne reviendrons pas sur l'identification des problèmes sur lesquels nous nous sommes penchés depuis une vingtaine d'années, ni sur les priorités établies dans le programme global de désarmement, adopté par consensus. Il nous faut maintenant, comme l'a souligné le groupe des 21¹⁰ à la clôture de la session du Comité du désarmement à Genève¹¹, dépasser le stade des discussions générales et aborder les véritables négociations. Nous partageons les préoccupations de ce groupe devant l'absence de progrès concrets sur les principales questions inscrites à l'ordre du jour du Comité, qu'il s'agisse du désarmement nucléaire, de l'interdiction générale des essais nucléaires ou des arrangements internationaux devant garantir la sécurité des Etats non nucléaires.

154. Sur tous ces points, il faut que se manifeste réellement la volonté politique des Etats; il faut qu'entre ceux-ci s'établisse et se renforce un climat de confiance sans lequel il n'y a pas de négociation qui vaille. Il faut, enfin, que tous se persuadent davantage de l'importance du désarmement pour l'instauration d'un ordre mondial permettant à tous les peuples de poursuivre leur développement économique et social, en toute liberté et sécurité.

155. Dans le domaine économique, nous ressentons une certaine lassitude à formuler et reprendre en détail les po-

sitions concertées du Groupe des Soixante-Dix-Sept, et ce d'une session à l'autre, de la CNUCED au Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, puis au Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement. Tout se passe comme si l'art des négociateurs devait se limiter à élaborer des documents sans portée pratique mais susceptibles de satisfaire les objections momentanées des pays développés à économie de marché.

156. De la part de ces derniers, point d'initiative de fond, point d'analyse critique du système économique actuel, point de propositions non plus, si ce n'est pour tenir compte du rééquilibrage des forces à l'intérieur du camp capitaliste ou pour faire face aux menaces qu'ils perçoivent dans leur approvisionnement en matières premières et produits énergétiques. Pour illustrer ce que nous avançons, qu'il nous soit permis de nous référer aux négociations commerciales multilatérales et aux problèmes de l'énergie.

157. La série de négociations commerciales multilatérales, de Tokyo, tenue dans le cadre du GATT, a donné aux pays du Groupe B une occasion de régler certaines questions posées par les mutations de leurs positions concurrentielles, et les accords paraphés à Genève [voir A/34/418 et Corr.1], ne font que consacrer le terrain d'entente trouvé entre eux. Peu importait, dès lors, que les questions jugées essentielles par les pays en développement n'aient pas été traitées ou l'aient été de façon inadéquate. Il en est ainsi du maintien de certains contingentements et de l'introduction dans le code de sauvegarde de la cause de la sélectivité qui permet de traiter certains pays de façon discriminatoire.

158. Quant au problème de l'énergie, dont on veut rendre responsable un groupe de pays, il ne nous appartient pas de prendre la défense de ces derniers pour autant qu'ils exercent souverainement leur droit de poursuivre une politique de vente, de contrôle et de gestion conforme à leurs intérêts. Mais nous continuerons à dire que, en dépit de l'urgence qu'y attachent les pays développés, la question du pétrole est inséparable du problème général des produits de base et des matières premières. Vouloir, en ce domaine, établir une hiérarchie favorable aux préoccupations des pays industrialisés serait pour le moins injuste.

159. Au demeurant, les problèmes d'approvisionnement et la nécessité de stabiliser la consommation de pétrole sont ressentis différemment par les pays membres selon leurs degrés de développement et les ressources dont ils disposent. Leurs préoccupations communes ne peuvent concerner que le prix de ce produit, dont on ne peut être certain que l'Organisation des pays exportateurs de pétrole soit seule responsable. Disons plutôt que la hausse pétrolière est entretenue et encouragée par ceux qui laissent se dévaluer le dollar, de façon à rentabiliser leur industrie de pétrole synthétique et, par delà, à renforcer leur suprématie en matière énergétique, industrielle et technique.

160. La question, en outre, n'est pas de savoir si les pays en développement sont ou non les seuls et principaux perdants. Ils sont perdants de toutes les façons et s'appauvrissent davantage chaque fois qu'ils doivent exporter plus de produits locaux pour obtenir les mêmes équipements ou produits importés. Et ils s'appauvrissent d'autant plus sûrement qu'ils ne peuvent obtenir un accroissement de leur productivité égal ou supérieur au taux de l'inflation exportée, donc susceptible de compenser l'effet de cette dernière.

¹⁰ Algérie, Argentine, Birmanie, Brésil, Cuba, Egypte, Ethiopie, Inde, Indonésie, Iran, Kenya, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Sri Lanka, Suède, Venezuela, Yougoslavie et Zaïre.

¹¹ Voir le document CD/50, en date du 9 août 1979, intitulé "Déclaration du Groupe des 21 à la clôture de la session annuelle du Comité du désarmement, en 1979".

161. Il n'est donc pas étonnant que nous mettions en cause les pouvoirs détenus par ceux qui, par calcul ou incurie, s'accommodent du chaos actuel, s'opposent à l'indexation des produits de base et font obstacle à la réalisation des objectifs fixés pour l'industrialisation des pays du tiers monde, en mutilant les mesures protectionnistes et en renforçant le contrôle, sinon le monopole, de la technologie.

162. Quels sont ceux qui nous prêchent le gradualisme et la patience parce que les économies occidentales traversent une des plus graves crises de leur histoire ? Quels sont ceux qui décident que l'aide publique au développement, déjà entamée par l'inflation, doit être réduite ou, au mieux, maintenue à son niveau inadéquat actuel, et en même temps insistent pour que le budget de dépenses nationales d'un groupe de pays soit augmenté, non de 3 p. 100, mais de 5 p. 100 en termes réels ? Quels sont ceux qui nous vantent les vertus de la libre entreprise, mais couvrent les agissements répréhensibles des sociétés transnationales, tout absorbés qu'ils sont à comptabiliser les superbénéfices rapatriés par ces dernières ?

163. Ce sont les mêmes milieux qui, malgré leur science de la prospective et leurs instruments d'analyse perfectionnés, n'ont pas montré jusqu'ici qu'ils sont capables de comprendre la nature, l'ampleur et l'urgence de nos besoins, ou les exigences du développement des pays du tiers monde, lequel requiert des réformes radicales n'obéissant pas aux seules lois du marché.

164. La cinquième session de la CNUCED, qui a été pourtant la première conférence internationale à étudier spécifiquement le problème des changements structurels en traitant, dans leur globalité et en fonction de leur corrélation, les questions commerciales, monétaires, financières et technologiques, a été un échec dont nous sommes loin d'être les responsables. Fidèles à la ligne que nous avons adoptée depuis la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, nous ne tenons qu'à approfondir et à préciser la notion de l'interdépendance et à favoriser l'évolution positive des relations économiques internationales.

165. Nous espérons que, compte tenu de leur importance, ces problèmes seront au centre des négociations globales proposées par le Groupe des Soixante-Dix-Sept et qui doivent se dérouler lors de la session extraordinaire de 1980. Nous rappelons à cet effet que la résolution adoptée par les pays non alignés à La Havane et présentée par notre groupe devant le Comité plénier souligne, et je cite, que

“l'instauration du nouvel ordre économique international . . . exige des solutions novatrices, concrètes et globales et n'est pas compatible avec des réformes et des improvisations fragmentaires destinées à faire face aux difficultés économiques du moment” [voir A/34/542, annexe, sect. VI B, résolution n° 9].

166. C'est dans ce sens que nous souscrivons aux trois séries de mesures suivantes : premièrement, remaniement des structures mondiales de production, de consommation et d'échanges, lequel implique la remise en cause de la division impérialiste du travail, le démantèlement du monopole industriel et le dépassement du concept de programme intégré des produits de base; deuxièmement, réforme du cadre institutionnel ainsi que des règles et principes régissant les courants commerciaux, technologiques, monétaires et financiers, en vue de leur démocratisation et d'un partage équitable des droits et des obligations; troi-

sièmement, organisation du tiers monde, en fonction de cette réforme et de ce remaniement, de façon à assurer son autonomie collective — qui ne doit pas être une simple formule de croissance en circuit fermé —, à intensifier sa coopération, à valoriser sa potentialité et à accroître son pouvoir d'action et de négociation.

167. L'instauration du nouvel ordre économique international sera marquée par des résistances, des arguments tranchés et des réflexes négatifs. Nous professons, les uns et les autres, notre attachement à la coopération internationale et nous nous sommes tous engagés à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples. Ce lien ténu et théorique, mais fondé sur la bonne foi, peut être renforcé. Il ne résistera pas longtemps si certains viennent ici moins pour négocier que pour entendre des doléances, moins pour examiner les réformes qui s'imposent que pour défendre le *statu quo*.

168. L'analyse sans complaisance que nous avons faite de certains aspects négatifs des relations internationales, au moment où nous sommes appelés à négocier les conditions de notre interdépendance dans tous les domaines, ne doit pas être interprétée comme un refus d'assumer nos responsabilités au sein de cette organisation. Que nous ayons choisi la confrontation sur le plan des idées ne signifie nullement que nous ayons renoncé à recourir à un dialogue universel et égalitaire et à rechercher des solutions conformes aux intérêts de nos peuples.

169. De quelque côté en effet que nous nous tournions, de quelque façon que nous abordions et traitions les problèmes, et quelque sévères que soient nos jugements, nous ne pouvons nier l'évidence : la nécessité de porter devant notre organisation nos différences, afin de mieux les comprendre et de déterminer dans quelle mesure elles peuvent nous aider à nous adapter aux profondes mutations de notre monde. Une approche en vaut une autre et il serait vain, au niveau de nos délibérations, de vouloir circonscrire la portée de nos débats, au nom du réalisme et du pragmatisme, ou d'ignorer les rapports de force existants.

170. Nos préoccupations ne sont pas forcément les mêmes, nos méthodes présentent des divergences sensibles et nos priorités sont loin de coïncider. Il reste cependant que la crise politique et économique actuelle suscite en nous les mêmes sentiments d'incertitude, de frustration et d'inquiétude, à tel point que nous sommes condamnés à trouver, ensemble et surtout dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, les moyens de sortir de l'impasse créée par des années d'incompréhension, de revendications et de pratiques égoïstes.

171. A notre avis, toute solution doit procéder des Nations Unies, de nos objectifs et de nos principes, si nous voulons surmonter les ambiguïtés nées d'approches partielles et donner à nos réflexions et actions un contenu généralement acceptable. En même temps, il nous appartient de veiller à ce que les engagements pris à ce niveau ne soient pas destinés à couvrir devant l'opinion internationale une volonté délibérée de retomber dans les errements du passé. Nous réclamons un ordre nouveau, lequel à son tour exige de tous les Etats l'adhésion à une morale nouvelle, et c'est ainsi que nous pouvons réellement relever le défi des années 80.

172. M. NZE (Congo) : Des événements qui ont secoué le monde et plus particulièrement le continent africain, ces derniers jours, il en est un dont nous voudrions faire une

mention spéciale : la brusque disparition du président Agostinho Neto, une des figures les plus marquantes de l'Afrique. Avec le président Neto s'est éteint, le 10 septembre dernier, un grand patriote et un homme d'Etat émérite, qui incarnait par-dessus tout l'indépendance et la dignité de son pays, l'Angola, et de l'Afrique. L'hommage de la République populaire du Congo lui a été rendu par le président Denis Sassou-Nguesso qui s'est rendu personnellement à Luanda à la tête d'une importante délégation pour s'incliner devant la dépouille mortelle de celui qui fut, pour le peuple congolais, non seulement un ami de tous les instants mais aussi un compagnon d'armes des heures les plus difficiles de la libération africaine.

173. Deux ans après la mort du président Marien Ngouabi, l'Afrique centrale, avec la mort du président Neto, est brusquement privée de deux de ses fils les plus valeureux. Mais l'héritage légué par l'un et l'autre est tel qu'en République populaire d'Angola et en République populaire du Congo tous les militants de la cause de la libération des peuples sauront y trouver le ferment supplémentaire au maintien de leur ardeur dans la lutte menée tous les jours contre les ennemis de l'indépendance africaine.

174. Monsieur le Président, la République-Unie de Tanzanie, votre beau pays, est, pour nous autres, Africains, comme pour tous les peuples épris de paix, de liberté et de justice, un exemple de fierté, un symbole de vertu, une arrière-garde sûre des combattants de la liberté. La République populaire du Congo se félicite des liens d'amitié et de fraternité existant entre le peuple tanzanien et le peuple congolais. C'est donc avec le plus grand plaisir que je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre brillante élection à la présidence de la trente-quatrième session. Vous êtes en effet un de ces hommes dévoués, convaincu à la fois de l'utilité et de l'action de notre organisation, et dont l'expérience et le tact sont une garantie pour le triomphe des idéaux de paix, de liberté, de justice et de coopération qui constituent la trame de la Charte de notre organisation.

175. Notre monde d'aujourd'hui est un monde malade : malade de son développement technique, malade des ambitions des uns et des égoïsmes des autres, malade enfin de son incapacité à résoudre les problèmes brûlants et urgents qui se posent à lui. Partout surgit le cri de l'angoisse, cette angoisse existentielle de milliers et de milliers d'êtres humains, le cri pour la survie de millions de vies humaines menacées dans leur dignité, dans leur condition d'hommes, et, enfin, dans leur existence.

176. Cette année encore, nous allons nous pencher sur la situation politique, sociale et économique de la planète et nous interroger, pendant près de trois mois, sur son avenir. C'est une responsabilité à laquelle nous n'avons pas le droit de nous dérober. C'est une démarche qui prend une dimension nouvelle; nous y sommes contraints par des impératifs de temps. En cette fin de siècle, à l'aube du troisième millénaire de l'humanité, l'heure est, en effet, partout au bilan; mais s'agirait-il simplement de procéder au bilan des Nations Unies ? Un tel bilan serait, nous semble-t-il, par trop fastidieux, et il ne nous faudrait pas moins d'une session ordinaire pour y parvenir. Ce bilan s'impose pourtant; il devrait accompagner chacune de nos attitudes, chacun de nos actes dans le commerce des uns avec les autres.

177. Un examen de conscience objectif, honnête, sérieux devrait pouvoir nous permettre de nous poser un certain nombre de questions, pour la meilleure compréhension des

pratiques anachroniques qui ont pu nous caractériser depuis la création de l'ONU, pour une meilleure prise de conscience des urgences du moment. Cette prise de conscience ne devrait pas se traduire et se limiter à un simple constat; elle devrait pouvoir nous amener à nous libérer de l'emprise des conditionnements, à avoir l'inquiétude du vrai et du juste, en un mot, à nous élever au point de modeler le monde, au lieu de le subir, suivant les contours dont la Charte des Nations Unies trace les grandes lignes.

178. Cette charte est claire dans ses buts et ses principes; ceux-ci gardent encore toute leur pertinence. Mais au lieu de nous atteler à leur renforcement et à leur application effective dans les faits et dans le concret, on assiste plutôt à une sorte de défi; il ne se passe point de jour, en effet, qui ne voie, ici ou là, leur violation, où ils ne soient pas vidés de tout leur contenu par les préjugés et la haine. U Thant disait à juste titre, il y a 12 ans :

“Lorsque les préjugés et la haine dominent les relations entre nations ou groupes de nations, le monde entier recule vers les ténèbres . . . Lorsque la force et les rivalités militaires se substituent à la coopération, à la négociation, au droit et à la diplomatie . . . le cauchemar d'une troisième guerre mondiale se rapproche constamment du monde réel¹².”

Vision hautement pertinente que celle de ce monde que nous avons le triste privilège d'habiter, un monde qui demeure plus que jamais en situation conflictuelle.

179. En effet, des efforts, aussi louables les uns que les autres, déployés par notre organisation ou d'autres instances internationales n'ont rien changé, du moins pas grand'chose, à cette situation. L'humanité reste dramatiquement coupée en deux, entre riches et pauvres, entre opulents et misérables, entre exploiters et exploités, entre oppresseurs et opprimés. Une minorité, constituée de pays hautement développés, détermine à elle seule, de par sa position dominante, la répartition des ressources mondiales en fonction d'une hiérarchie qui lui est propre. La division internationale du travail qui en résulte fait que, pendant que ceux-là ne cessent de s'enrichir, d'autres sombrent dans l'appauvrissement. Tel est, hélas, le fondement de l'ordre économique mondial que nous subissons aujourd'hui.

180. Les relations internationales sont toujours dominées par la force, conformément à la loi ancestrale de “l'état de nature”. Le besoin de domination ou d'expansion continue de hanter les nations : il s'agit toujours de dominer ou de neutraliser l'adversaire. A l'esprit de conquête, au sens traditionnel du terme — usage de la force armée —, s'ajoutent d'autres formes, des formes beaucoup plus subtiles, entre autres : s'assurer l'approvisionnement des matières premières par une politique commerciale des plus habiles et par le biais des investissements fort bien placés; contrôler les appareils de production, les circuits de distribution, les mouvements de capitaux et les échanges de marchandises; accorder soutien et appui à des mouvements subversifs pour desservir certaines politiques économiques et déstabiliser certains régimes gênants, etc.

181. Nous ne devrions plus nous laisser endormir plus longtemps par les bénéficiaires des déséquilibres et des inégalités, lesquels multiplient ici et là des conflits, créent des appétits de puissance, fabriquent des roitelets et des

¹² Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Supplément n° 1A, sect. XII, par. 151.

tyrans, au grand mépris de la volonté des peuples et des droits de l'homme, qu'on n'hésite pas, pourtant, à proclamer par ailleurs. Le jeu est bien connu; la manœuvre est cependant habile : qu'il s'agisse, en effet, de déstabiliser des régimes, de fomenter des complots ou de créer des zones de rivalités et des foyers de guerre, le but plus ou moins avoué est de favoriser partout une atmosphère de crise, un climat d'insécurité générale, propre à détourner les peuples libres de leurs préoccupations essentielles, en les forçant à s'intéresser, justement, à des futilités.

182. Nous nous sentons très mal à l'aise de parler, dans ces conditions, de paix et de sécurité dans le monde; la conscience que nous avons de ces principes hautement nobles vient, hélas, buter contre la réalité de tous les jours. La réalité est, en effet, à l'affrontement, à la guerre, à l'agression, à la violence généralisée et aux expéditions militaires. Il se trouve que ces conflits tirent leur origine dans le non-respect, par certains d'entre nous, des engagements pris en toute liberté et conscience, dans la non-application des principes que nous avons admis et adoptés à l'unanimité. Nombreux sont les exemples; ils constituent, d'ailleurs, les points essentiels de notre ordre du jour.

183. La décolonisation et l'autodétermination des peuples sont parmi ces principes clefs de notre organisation; plus que jamais ils devraient trouver leur concrétisation effective dans le Sud-Est asiatique, en Amérique latine, au Proche-Orient, en Afrique septentrionale et australe, partout où les peuples sont dominés, partout où ils ne cherchent qu'à sortir du joug de l'asservissement, de l'exploitation et de la honte et à retrouver leur dignité. Cela est naturel; cela est conforme aux aspirations les plus chères de ces peuples. Cependant, on enregistre, ça et là, des hésitations, des oppositions, des veto; autant de manifestations machiavéliques de défi à la liberté, de négation à l'épanouissement des peuples. La bonne conscience nous amène, chaque année, à adopter des résolutions sur l'autodétermination des peuples de Namibie, du Zimbabwe, d'Afrique australe, du Sahara occidental, de Palestine et d'autres peuples encore sous domination coloniale en Amérique latine et en Asie du Sud-Est, pour les remettre en cause quelque temps après, ou pour ne plus jamais s'y référer. C'est que nous ne nous sentons pas tous réellement concernés par les actes que nous posons; c'est que certains d'entre nous n'en finissent pas de se laisser manipuler par les plus forts, au point de ne pas se convaincre du brûlant problème de la sécurité des peuples et des sérieuses menaces qui pèsent sur les pays du tiers monde et, plus précisément, sur l'Afrique.

184. L'Afrique, justement, est la plus vulnérable et la plus exposée. Ce continent éclaté, déboussolé, vit chaque jour le drame du non-respect des notions élémentaires mais fondamentales de justice, de liberté et de souveraineté : la Namibie, le Zimbabwe, l'Afrique du Sud, le Sahara occidental et certaines parties de l'Afrique centrale en sont les témoignages les plus éclatants. Dans ces régions, des peuples entiers se voient chaque jour dépouillés de leurs droits les plus élémentaires, au point de les déshumaniser et de les transformer, en toute impunité, en de vulgaires troupeaux de bêtes sauvages.

185. Ce défi, cette négation de la liberté est ressentie jusque dans les pays indépendants eux-mêmes. Les agressions perpétrées par les régimes minoritaires contre les Etats de première ligne en constituent des exemples patents. Elles apportent chaque année leur cortège de trou-

bles. Nous dénonçons du haut de cette tribune une pratique contraire au droit international le plus élémentaire et frisant le ganstérisme, consistant, pour des puissances extérieures à l'Afrique, à intervenir directement dans les affaires intérieures d'autres Etats pour placer au pouvoir des fantoches tout à leur dévotion.

186. Il est évident qu'une telle politique n'a d'autre but que la préservation des intérêts et privilèges coloniaux.

187. Sur l'*apartheid*, sur le génocide des peuples, tout a déjà été dit à cette tribune, et fort bien dit. Mais le répétera-t-on jamais assez ? Le peuple namibien, sous la clairvoyante direction de la SWAPO, doit impérativement accéder à l'indépendance. Il y parviendra inéluctablement : c'est notre conviction ferme, c'est celle de l'Afrique combattante et libre et de tous ceux qui, à travers le monde, soutiennent la juste lutte de ce peuple.

188. La constance de notre position dans les affaires du Zimbabwe et de la Namibie n'est nullement altérée par les péripéties des événements tel qu'ils se déroulent ces derniers temps.

189. C'est aussi la constance qui caractérise notre position au Sahara occidental et au Moyen-Orient. Ce qu'on appelle "processus de paix" dans l'esprit des accords de Camp David se résume en une exaltation de la position de force acquise par Israël au détriment du peuple palestinien. Pour notre part, nous pensons qu'il ne saurait y avoir de paix garantie dans la région sans la participation de l'OLP à tout processus tendant à traiter du sort du peuple palestinien. A cet égard, l'idée d'une conférence internationale, telle qu'avancée par le Secrétaire général dans son rapport [voir A/34/1, sect. III], nous paraît, pour l'heure, constituer l'approche la plus positive de ce problème.

190. L'idée toute simple qui éclaire notre réflexion est que la liberté ne se marchande pas. Aussi, le peuple sahraoui ne saurait-il être plus longtemps tenu en marge des droits à la liberté, à l'autodétermination, à l'existence enfin.

191. Nous nous félicitons des efforts déployés par l'OUA et surtout de la sage décision prise à Monrovia, reconnaissant l'autodétermination du peuple sahraoui [voir A/34/552, p. 95 et 96]. Cela est à l'honneur de l'Afrique; c'est un pas important dans la recherche d'une paix définitive et durable dans cette partie du continent. Nous nous félicitons également de la victoire au Nicaragua des forces sandinistes sur le dictateur Somoza; c'est là une lueur d'espoir et un motif d'encouragement pour tous les peuples d'Amérique latine encore asservis et exploités.

192. La conscience du monde devrait se dépasser et se situer à un niveau qui ne prépare pas les conditions de la guerre. La paix dans le monde passe, justement, par les solutions correctes qu'il faut apporter au brûlant problème de la décolonisation et à d'autres qui lui sont proches.

193. Nous pensons, ici, au drame pénible des pays séparés : la Corée vient, tout naturellement, en exemple. Il est temps que la conscience internationale s'affranchisse de ce fardeau en favorisant, effectivement, la réunification pacifique de la patrie coréenne. C'est encore là une question de justice.

194. Nous pensons également à l'inévitable question du désarmement. Certains pays font de la course aux armements le corollaire indispensable de leur prospérité industrielle. En dépit d'efforts limités, tels que ceux démontrés par la conclusion du Traité résultant de la deuxième série

de négociations sur la limitation des armements stratégiques, le désarmement général et complet préconisé par la dixième session extraordinaire relève encore du domaine de l'utopie. Force nous est, malheureusement, de constater que la course à l'armement, l'invention d'armes de plus en plus sophistiquées, le raffinement de l'arme atomique sont, hélas, devenus, dans certaines sociétés, des pratiques quotidiennes, au point que la menace d'une déflagration thermonucléaire reste suspendue sur nos têtes, telle l'épée de Damoclès.

M. Eralp (Turquie), vice-président, prend la présidence.

195. De quelles ressources ne disposerait pas l'ensemble de la communauté internationale, si les préoccupations de guerre actuelles étaient reconverties en activités de paix ?

196. Une telle approche implique et exige l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Il y a quelques semaines, à La Havane, la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés a, une fois de plus, démontré que près des deux tiers des Etats Membres de l'ONU étaient soucieux d'un changement fondamental dans les structures et les mécanismes de l'ordre actuel générateur d'injustices et de frustrations.

197. Les décisions du mouvement des non-alignés, commun dénominateur de pays à systèmes et à degrés de développement variés, constituent à nos yeux la base minimale sur laquelle devraient s'appuyer toutes les propositions tendant à une meilleure organisation du système économique actuel conformément aux buts et principes définis lors des sixième et septième sessions extraordinaires, et contenus notamment dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [*résolution 3281 (XXIX)*].

198. L'Afrique a longtemps pris conscience de son état de sous-développement; elle s'interroge de plus en plus; elle est inquiète de son avenir.

199. Un colloque organisé à cet effet par l'OUA et la CEA, à Monrovia, au début de cette année¹³, a établi un diagnostic qui fait ressortir que, près de 20 ans après l'ère des indépendances politiques nominales, la réalité africaine d'aujourd'hui reste douloureusement inquiétante : sous-emploi et chômage excessifs, revenu annuel le plus bas du monde, taux de mortalité infantile le plus élevé, espérance de vie la plus courte, analphabétisme, malnutrition, famine, dépendance économique, endettement chronique, etc. Le continent africain demeure le continent du sous-développement, celui de la misère et de l'abandon. Voilà la pénible réalité !

200. Cette situation de déséquilibre et de très forte dépendance est d'abord la résultante de la volonté d'intégration des Etats africains dans le système économique international et dans les structures de développement dominantes liées à ce système. Elle est aussi, malheureusement, la résultante du mimétisme des jeunes économies qui amène celles-ci à adopter des modèles de développement inadéquats, parce que non centrés sur les besoins des masses africaines et ne visant pas un développement endogène. L'économie africaine reste, en effet, tributaire du monde industrialisé, de ses technologies et de ses compétences; les théories de développement sont orientées vers les marchés d'exportation et vers l'importation des techniques, des biens d'équipement, des services et des produits de

consommation modernes. La situation est toujours, pour l'essentiel, ce qu'elle était à l'époque coloniale.

201. C'est aussi la conséquence des contre-performances des stratégies mondiales de développement adoptées jusqu'ici. Le continent africain n'a, en effet, jamais réussi à atteindre les objectifs prévus par les deux premières décennies des Nations Unies pour le développement; la toute récente CNUCED a été, plus ou moins, la répétition des précédentes : une fois de plus, elle a consacré l'égoïsme et l'entêtement du monde riche et confirmé le refus des pays industrialisés à vouloir un ordre économique mondial véritablement nouveau, équitable et juste. Les autres stratégies de développement élaborées dans un cadre plus régional n'ont point connu de sort meilleur : c'est ainsi que la coopération amorcée dans le cadre de la Convention de Lomé¹⁴ entre le Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et la Communauté économique européenne n'a apporté que des solutions limitées au redoutable problème du sous-développement.

202. Tout laisse croire que les divers instruments économiques, politiques et sociaux utilisés dans les différents cas n'ont, jusqu'ici, permis que de renforcer et de perpétuer les liens de dépendance; en tout cas, ils ont réduit à néant les efforts visant à concevoir de nouveaux modes de développement autonomes.

203. Ceux-ci s'imposent pourtant, si nous voulons que les notions de justice, de développement et de coopération aient encore un sens, au sein de notre organisation. Cela suppose un dépassement de soi; cela suppose, également, l'existence d'une volonté politique propre à briser la résistance au changement des bénéficiaires des déséquilibres et des inégalités actuelles; cela suppose une rupture avec certains concepts et certaines habitudes du passé et à abolir les barrières au changement mental et social. Ce n'est que dans ces conditions que nous devrions pouvoir mettre au point des mesures tendant à transformer les structures internes et à améliorer les facteurs de production, mesures dont dépend un développement autonome et auto-entretenu.

204. Dès lors, les futures stratégies de développement, que ce soit dans le cadre de la troisième Décennie des Nations Unies, ou dans le contexte plus général des négociations pour le nouvel ordre économique international, ou le Tokyo round, ou le droit de la mer, etc., pourraient être envisagées avec quelques chances de succès, de même que toutes les résolutions, déclarations ou programmes d'action que nous serions amenés à prendre ou à adopter. C'est un problème de survie, non seulement de l'Afrique, mais de l'humanité tout entière; l'espèce humaine ne pourrait être sauvée et préservée des dangers de la guerre qu'en orientant toute stratégie vers un développement autosuffisant et autonome, lequel assure le bien-être et l'amélioration de la qualité de la vie de l'homme, l'équité et la justice entre les nations.

205. Tel est l'essentiel autour duquel nous devrions nous mobiliser tous dès maintenant.

206. Quand nous regardons autour de nous toutes ces éminentes personnalités venues des quatre coins de la terre, ici rassemblées pour parler le langage de la paix, de la justice, de la liberté et de l'égalité, cela est de nature à nous rendre plutôt optimistes et à renforcer notre foi dans le devenir de l'homme — et, partant, du monde —, notre

¹³ Colloque sur les perspectives de développement et de croissance économique en Afrique dans l'avenir et spécialement l'horizon 2000.

¹⁴ Convention ACP-CEE de Lomé, signée le 28 février 1975 à Lomé. Pour le texte, voir le document A/AC.176/7.

foi en cette organisation, en ses principes qui gardent encore toute leur actualité, parce que fondamentaux et universels.

207. En terminant, nous voudrions réaffirmer ici l'attachement du peuple congolais, uni autour de son parti, le parti congolais du travail et de son chef, le président Denis Sassou-Nguesso, aux idées-forces des Nations Unies. Ces idées-forces devraient pouvoir guider nos pas dans ce monde qui ne cesse de nous détruire et de se détruire au jour le jour. Pour notre part, nous avons une conscience tellement vive du danger d'éclatement du monde qu'il nous paraît impératif de nous repenser nous-mêmes dans ce que nous concevons, dans ce que nous produisons, et dans ce que nous échangeons.

208. M. MYINT MAUNG (Birmanie) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi tout d'abord de présenter à M. Salim, de la République-Unie de Tanzanie, les félicitations chaleureuses de la délégation birmane à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que, grâce à ses vastes connaissances et à son expérience des affaires mondiales, il saura guider nos délibérations jusqu'à une heureuse conclusion.

209. Nous voudrions aussi rendre hommage à notre président sortant, M. Indalecio Liévano qui a mené avec distinction la conduite des travaux de la dernière session de l'Assemblée.

210. Nous offrons à la délégation de Sainte-Lucie nos salutations amicales à l'occasion de son entrée dans la famille des Nations Unies.

211. L'Assemblée générale s'est réunie cette année alors que se produisent des événements qui, depuis notre dernière session, ont affecté de façon importante l'état des relations internationales. Le cours des événements qui se sont déroulés a entraîné un réalignement fondamental des forces dans l'arène mondiale. Nous faisons face à une situation dans laquelle l'interaction des problèmes politiques, économiques et sociaux a grandement aggravé les relations internationales. Cela exige de la part de nous tous en cette famille de nations un très grand degré de responsabilité collective pour essayer de résoudre les problèmes principaux qui nous assaillent et nous inquiètent dans le monde d'aujourd'hui.

212. Le monde n'a pas oublié que l'Organisation des Nations Unies a été fondée sur un engagement et un espoir : engagement de maintenir la paix entre les nations, et espoir que la communauté essentielle d'intérêts et d'aspirations qui unit même les Etats ayant des systèmes politiques, économiques et sociaux différents, renforcera cet engagement grâce à des efforts de coopération mutuelle.

213. La présente session de l'Assemblée générale nous offre une occasion très opportune d'apprécier la gravité de la situation mondiale, de rechercher des solutions aux grands problèmes internationaux, conformément aux buts et principes de la Charte, afin de réaliser la paix et le bien-être de l'humanité grâce à un consensus universel. Par conséquent, les nations du monde attendent des Nations Unies qu'elles s'attachent à leur tâche avec une vigueur nouvelle afin d'être en mesure de jouer leur rôle qui consiste à coordonner les efforts de l'homme pour son mieux-être et non pas pour sa destruction.

214. L'ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats est l'une des causes principales de la tension internationale qui règne actuellement et qui, en augmentant, se transforme en conflits armés dans de nombreuses régions

du monde. Aucun Etat n'a le droit de s'ingérer, directement ou indirectement, dans les affaires intérieures d'un autre Etat. En conséquence, l'intervention, armée ou autre, ou encore les menaces, ouvertes ou dissimulées, contre la personnalité d'un Etat ou contre son système politique, économique et culturel sont inadmissibles.

215. Toute nation a le droit inaliénable de choisir librement son régime politique, économique, social et culturel sans ingérence, sous quelque forme que ce soit, de la part d'un autre Etat. Ces principes ont été énoncés de façon tout à fait adéquate dans la Charte et dans d'autres déclarations pertinentes des Nations Unies en vue de promouvoir des relations d'amitié et de coopération entre Etats. C'est pourquoi toute violation de ces normes régissant les relations internationales ne peut que nuire à la communauté des nations.

216. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour expliquer comment et pourquoi la Birmanie a mis fin à sa participation au mouvement des non-alignés, et pour exposer notre façon de voir à cet égard. J'ai dirigé la délégation birmane à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est déroulée récemment à La Havane, et j'y ai exposé d'une façon très claire le point de vue de la Birmanie. Je me permettrai cependant d'en résumer l'essentiel.

217. La Birmanie s'est rendue à La Havane, animée de l'espoir que les principes qui avaient inspiré la fondation du mouvement pourraient être préservés et avivés. Ce qui s'est passé à la Conférence n'a pu que nous décevoir, que nous décevoir, et nous avons compris que quelque chose de décisif devait être fait si l'on voulait sauver ces principes.

218. La Birmanie a donc décidé de soumettre à la Conférence une motion urgente : désigner un comité de rédaction ayant pour rôle de définir les principes inviolables du mouvement, les conditions et les règles régissant la qualité de membre, les fonctions et les pouvoirs des organes principaux du mouvement, ainsi que ses procédures. Après l'établissement du projet, la Birmanie a suggéré qu'il soit discuté et adopté afin que le mouvement puisse reprendre son élan, purifié et renouvelé.

219. La délégation birmane a présenté la motion à la Conférence, en expliquant que si ce texte n'était pas adopté le mouvement n'existerait plus que de nom et resterait toujours vulnérable à l'exploitation. Nous avons également fait savoir à la Conférence que si elle ne prenait pas de décision sur cette motion, mais laissait les choses aller à la dérive, nous nous retirerions et que la participation de la Birmanie au mouvement des non-alignés prendrait fin. C'est une décision à laquelle nous sommes parvenus après mûre réflexion.

220. La délégation birmane a quitté La Havane le jour où elle avait, à l'origine, prévu de partir, avant que la Conférence n'ait été prolongée. En tout cas, cette dernière n'a pas tenu compte de notre motion et elle a terminé ses travaux sans même la mentionner. La décision de la Birmanie de mettre fin à sa participation au mouvement des non-alignés est entrée en vigueur par conséquent dès la fin de la Conférence, et nous maintenons notre décision.

221. L'on est en droit de demander si notre pays a l'intention d'organiser un mouvement, si elle en a déjà conçu le principe et si elle est prête à envoyer des invitations. Ce serait là une question pertinente, mais je répondrai directement et simplement que c'est non. Comme je l'ai déjà

dit, nous avons présenté notre motion à la Conférence des non-alignés à La Havane, dans l'intention sincère de préserver les principes originaux du mouvement, et sans aucun autre motif, sans aucun plan. Si, cependant, des esprits qui se ressemblent devaient un jour s'assembler en une communauté de nations partageant des points de vue et des valeurs similaires, et désireux de se consacrer aux principes clairs du non-alignement, la Birmanie pourrait accepter de devenir membre de cette communauté.

222. Mais je voudrais rassurer les membres de l'Assemblée générale : la Birmanie continuera à suivre la politique étrangère indépendante et active qui a toujours été pour elle un article de foi; elle continuera à cultiver les relations amicales qu'elle entretient avec tous les pays; elle restera fidèle aux principes de la Charte des Nations Unies et aux principes universels de la paix et du respect mutuel.

223. L'établissement de la paix au Moyen-Orient est essentiel pour toutes les populations de cette région, pour la sécurité du bassin méditerranéen et pour le maintien de la paix mondiale.

224. La Birmanie estime que toute solution au problème du Moyen-Orient devra, pour être viable, être de nature globale. La condition essentielle de l'établissement d'une paix juste et durable est la restauration des droits du peuple palestinien, y compris son droit à établir son propre Etat. Une autre condition est le retrait des forces israéliennes des territoires arabes occupés en 1967, puisque toute acquisition de territoires par la guerre est inadmissible. Il est également évident que les cas de belligérance doivent prendre fin effectivement dans la région. En outre, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les Etats de la région ainsi que leur droit de vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues doivent être respectés. Ces principes s'appliquent également à Israël.

225. La question de Palestine est la clef de la solution du problème du Moyen-Orient dans son ensemble, et si celui-ci n'était pas réglé, il ne saurait y avoir de paix juste et durable dans la région. Par conséquent, il est indispensable que les Palestiniens soient représentés, avec toutes les autres parties, aux négociations quelles qu'elles soient, en vue d'un règlement global.

226. Pour que les négociations progressent et qu'on parvienne à un règlement final, il faut que toutes les parties soient animées d'une volonté politique et d'un désir de faire des concessions réciproques. L'intransigeance de la part des parties intéressées est une entrave à un règlement durable.

227. Les luttes contre le colonialisme, l'impérialisme et le racisme continuent et redoublent même en Afrique. La Birmanie a toujours appuyé les luttes contre le colonialisme, l'impérialisme et le racisme, et je veux affirmer, une fois de plus, que la Birmanie continuera à appuyer sans réserve et avec toute sa sympathie les luttes que mènent actuellement les peuples africains. Si cette grave situation continue de se détériorer, l'Afrique risque de devenir véritablement une zone de tension mettant en danger la paix et la sécurité internationales. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre, en toute bonne foi, les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies pour améliorer la situation. Si les résolutions existantes se révèlent inadéquates pour résoudre les questions qui restent à régler, il faudra alors rechercher des formules plus appropriées.

228. La Birmanie a toujours appuyé, conformément à la Charte des Nations Unies, les principes de souveraineté,

d'intégrité territoriale et d'indépendance politique des Etats. Nous recommandons vivement que tous les problèmes soient réglés par des moyens pacifiques plutôt que par un recours à la force ou à la menace de l'usage de la force armée.

229. La situation en Indochine est une source de profonde préoccupation pour la Birmanie. En principe, si l'on tolère, dans un pays, qu'un gouvernement en exercice soit renversé par des forces qui lui sont opposées et avec l'aide de l'intervention armée d'une puissance étrangère, on nuira grandement aux règles élémentaires et aux normes acceptées qui doivent régir les relations internationales.

230. Tout comme les autres Etats Membres, la Birmanie considère que le désarmement constitue un sujet de préoccupation universelle. Elle n'est donc pas, en principe, en faveur d'une bilatéralisation rigide des négociations concernant un aspect quelconque du désarmement. Cependant, compte tenu de la complexité du problème que posent les armes stratégiques et de son caractère unique, la Birmanie pense également que des négociations directes entre les deux principales puissances seront probablement plus efficaces.

231. En conséquence, à l'Assemblée générale, nous avons noté avec satisfaction l'ouverture, en 1969, de négociations bilatérales entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la limitation et la réduction des armes stratégiques. Par la suite, en 1972, nous nous sommes félicités que la première série de négociations sur la limitation des armements stratégiques ait été couronnée de succès.

232. Nous nous félicitons encore du récent traité résultant de la deuxième série de négociations, et dans lequel nous voyons un progrès dans la voie du désarmement nucléaire complet. Nous sommes particulièrement heureux d'apprendre que cet accord imposera des restrictions qualitatives aux arsenaux stratégiques des deux parties. Nous ne pouvons cependant nous empêcher d'estimer que les plafonds numériques qui ont été fixés sont encore trop élevés. Nous espérons donc vivement que de nouvelles négociations seront entreprises rapidement en vue d'arriver à une réduction échelonnée, équilibrée et importante des armes stratégiques, aussi bien en ce qui concerne la qualité que la quantité, afin de parvenir à l'élimination définitive de tous les arsenaux d'armes nucléaires des Etats.

233. Pour renforcer la viabilité des accords résultant des dites négociations, la conclusion d'un traité d'interdiction de tous les essais souterrains revêt une très grande urgence. Cette mesure aiderait à mettre fin au développement qualitatif des armes nucléaires. De plus, elle compléterait le Traité sur l'interdiction partielle des essais¹⁵, conclu en 1963, et favoriserait la réalisation d'un traité d'interdiction complète.

234. La deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement touche à sa fin sans avoir réalisé tous les espoirs qu'elle avait fait naître. Il existe encore un large fossé entre la minorité riche des pays développés et la vaste majorité des pays en développement. Les écarts de revenus entre les riches et les pauvres, entre la population urbaine et la population rurale n'ont pas disparu. En fait ces écarts ne cessent de s'agrandir.

235. Nous croyons que la communauté internationale tout entière, tant les pays développés que les pays en dé-

¹⁵ Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

veloppement, souhaite que ces écarts diminuent le plus tôt possible. A cette fin, nous devrions tous unir nos efforts pour parvenir à un partage plus équitable du produit de la croissance mondiale, ce qui, en fait, est le but primordial du nouvel ordre économique international. L'expérience a prouvé que cette tâche exige des négociations longues, ardues, prolongées et souvent exaspérantes entre les pays développés et les pays en développement. En outre, la situation économique internationale actuelle ne permet guère d'espérer des résultats significatifs de ces négociations dans un proche avenir.

236. Pour qu'elles soient plus fructueuses et plus constructives, nous pensons que notre objectif immédiat devrait être d'instaurer des relations justes sur le marché international; il s'agirait d'améliorer les termes de l'échange entre les prix des principales exportations des pays en développement et ceux de leurs importations. Nous devrions aussi chercher à promouvoir le traitement des matières premières et l'expansion ainsi que la diversification des exportations, notamment vers les pays développés, et à améliorer la part qui revient aux pays en développement dans le transport, la commercialisation et la distribution des produits primaires. En poursuivant les buts du nouvel ordre économique international, il faut que tous les pays — aussi bien les pays développés que les pays en développement — unissent leurs efforts dans une coopération économique plus grande et sur la base d'une responsabilité collective.

237. Compte tenu de ce qui précède, la délégation birmane espère que la trente-quatrième session consacrera toute son énergie à la solution des nombreux problèmes qui se posent à la communauté internationale.

M. Salim (République-Unie de Tanzanie) reprend la présidence.

238. M. BONGO (Gabon) : Monsieur le Président, le Gabon et son président, Son Excellence El Hadj Omar Bongo, que j'ai l'insigne honneur de représenter en cette instance, ne sauraient demeurer insensibles à votre brillante élection à la présidence de la trente-quatrième session ordinaire de notre assemblée générale. D'abord, parce que, en tant qu'Africains, nous nous réjouissons qu'une fois de plus ce soit à notre continent qu'échoit l'honneur, certes redoutable mais combien exaltant, de présider ce forum international. Ensuite, parce que devenue, aujourd'hui plus qu'hier, le théâtre des rivalités et des hégémonismes des grandes puissances, l'Afrique ne pourra que mieux contribuer à la recherche des solutions susceptibles d'atténuer les misères du monde et, ainsi, de procurer à ses habitants plus de sécurité et plus de bonheur. Enfin, et singulièrement, parce que des liens étroits d'amitié féconde, de coopération multiforme et de solidarité agissante unissent nos deux peuples et nos deux pays frères, tant sur le plan bilatéral que dans le cadre des organisations internationales. C'est pourquoi votre élection, Monsieur le Président, constitue pour mon pays, le Gabon, plus qu'un symbole. C'est en fait le témoignage de l'hommage mérité qu'à travers votre personne la communauté des nations a voulu rendre à votre grand pays, à son prestigieux chef d'Etat, de même qu'à l'Afrique tout entière. D'ores et déjà, ma délégation est convaincue que vos éminentes qualités d'homme, de diplomate avisé, et la longue et riche expérience que vous avez acquise à l'Organisation des Nations Unies sont un gage certain de la réussite de nos travaux.

239. Mes félicitations vont également aux autres membres du Bureau qui, à n'en point douter, s'emploieront à vos côtés à concourir à ce succès.

240. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour associer à ces mêmes félicitations M. Indalecio Liévano, président de la trente-troisième session, dont le doigté et la parfaite connaissance des problèmes de l'heure ont permis aux travaux de ladite session d'aboutir et de réaliser des progrès notables dans la recherche des solutions à nos préoccupations de toujours.

241. A M. Kurt Waldheim, secrétaire général de notre organisation, je tiens à renouveler la haute appréciation de ma délégation pour les efforts inlassables qu'il n'a cessé de déployer aux mêmes fins.

242. Ma délégation estime que, malgré les divergences et les réticences, nos travaux se dérouleront et s'achèveront sous le signe de l'espoir, d'un espoir qui fasse table rase des égoïsmes partisans générateurs de conflits et de conflagrations. Le monde où nous vivons en a besoin, d'autant plus qu'il est, par trop souvent, victime de fléaux sans cesse renaissants qui endeuillent l'humanité et dont celle-ci doit résolument se débarrasser grâce à une indispensable solidarité de la communauté internationale.

243. Ces fléaux, c'est d'abord la faim que subissent les trois quarts de l'humanité et dont meurent des millions d'êtres humains. Et je voudrais souligner ici le rôle prépondérant que joue notre organisation en vue de supprimer la faim dans le monde, et féliciter par la même occasion le Secrétaire général de l'ONU et le Directeur général de la FAO pour leurs efforts soutenus dans la poursuite de cet objectif. En effet, on ne répétera jamais assez que l'homme ne vit pas seulement d'idéologie, encore moins de canons qui lui ôtent la vie, mais de pain et d'eau avant toute chose.

244. Puissent les grands de ce monde contribuer davantage encore à enrayer ce fléau. En fait, tout a été dit à ce sujet. Et la dernière fois qu'on a eu à en débattre, c'était lors de la Conférence mondiale de l'alimentation¹⁶ qui a démontré qu'il suffirait de la bonne volonté de tout un chacun pour que ceux qui souffrent au premier chef de la faim — je veux parler des enfants, sous le signe desquels est placée cette année — se voient non seulement reconnaître mais encore et surtout attribuer le droit à l'existence pour que vive le monde de demain car, ainsi qu'aime à le dire le Chef de l'Etat gabonais, "l'espoir le plus solide du monde ce sont les enfants".

245. Ces fléaux, c'est d'abord la faim, c'est ensuite la pauvreté, le lot des trois quarts de l'humanité condamnés à être toujours plus pauvres, alors que le reste s'adjuge l'essentiel des richesses pour devenir toujours plus riche.

246. Lorsque le groupe des pays en développement réclame à cor et à cri l'instauration de ce nouvel ordre économique international plus juste, nouvel ordre économique qui embrasse à ce jour des domaines aussi divers que la culture et l'information — objets précisément de la Conférence sur l'administration mondiale de la radio qui vient de commencer ses travaux à Genève —, il s'agit là d'une sonnette d'alarme à laquelle les pays industrialisés auraient tort de continuer à demeurer sourds, comme ils l'ont fait à Manille lors de la cinquième session de la CNUCED, qui s'est soldée par les résultats les plus déce-

¹⁶ Tenue à Rome du 5 au 16 novembre 1974.

vants du fait des réticences de ces pays à favoriser davantage les pays en développement.

247. Certes, au terme de deux ans d'âpres négociations, il y a bon espoir que l'on parvienne à un accord sur les grandes lignes des statuts du fonds commun de stabilisation des produits de base.

248. Certes, on a également pu se mettre d'accord à Vienne lors de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement sur l'adoption d'un programme global d'action¹⁷ visant à renforcer les capacités scientifiques et techniques des pays en développement, la création d'une structure horizontale de haut niveau, à savoir le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, et la mise en place d'un mécanisme de financement propre à accroître et à garantir le volume des fonds nécessaires à la réalisation des objectifs définis.

249. Certes, enfin, il est quelque peu réconfortant de constater que, lors de la deuxième partie de la huitième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui s'est achevée ici même il y a de cela un mois, des progrès non négligeables ont été réalisés sur des points pourtant réputés délicats tels que la recherche scientifique, la pollution marine et la délimitation vers le large du plateau continental.

250. Naturellement, dans ce même ordre d'idées, je m'en voudrais de passer sous silence l'aboutissement de la renégociation de la Convention de Lomé dont mon pays a eu le privilège d'assumer la coprésidence à un moment crucial de son histoire, cette convention qui, à l'évidence, s'impose comme un modèle dans le domaine de cette coopération que nous souhaitons toujours plus fructueuse, plus diversifiée et plus dynamique entre les pays industrialisés et les pays en développement. Et mon pays se réjouit de ce que la signature de cette convention ait lieu à nouveau à Lomé.

251. Ce sont là autant de sujets de satisfaction dont nous sommes en droit de nous féliciter en dépit des insuffisances.

252. L'important, en fait, de l'avis de ma délégation, est que la volonté politique de poursuivre le dialogue existe de part et d'autre. Nous ne pouvons donc qu'appuyer l'appel lancé par M. Kurt Waldheim lors de la 28^e séance de la commission *ad hoc* pour la poursuite du dialogue Nord-Sud¹⁸, appel visant à la reprise dudit dialogue, car "la stagnation actuelle est inacceptable, au moment où des dangers de tous ordres menacent l'économie mondiale".

253. En effet, les déséquilibres constants qui perturbent l'économie mondiale — l'inflation et les désordres monétaires, pour ne citer que ceux-là — sont à l'origine des situations particulièrement alarmantes que connaissent les économies du tiers monde en général et celles du continent africain en particulier, aggravées par les problèmes de l'endettement, de l'insuffisance de l'aide au soutien des cours des matières premières et de la détérioration des termes de l'échange, situations auxquelles il convient de trouver des solutions appropriées.

254. Parmi ces solutions, l'accroissement par les pays riches de leur aide officielle aux pays en développement,

d'autant plus que le pourcentage de 0,7 p. 100 du produit national brut recommandé en 1970 par les Nations Unies [résolution 2626 (XXV)] n'a été réalisé à ce jour que par les Pays-Bas, la Suède et la Norvège.

255. Parmi ces solutions aussi, l'allègement, l'aménagement et la remise totale ou partielle des dettes contractées par les pays en développement, conformément à une résolution adoptée en mars 1968 par la CNUCED¹⁹ et à laquelle seulement une dizaine de pays industrialisés ont souscrit. A tous ces pays ma délégation voudrait ici rendre un vibrant hommage en espérant que leur exemple sera suivi.

256. En ce qui concerne l'Afrique, depuis le Colloque de Monrovia, réuni à l'heureuse initiative du Secrétaire général administratif de l'OUA, M. Edem Kodjo, après avoir pris conscience du fait que, sur le plan international, les échanges commerciaux et autres se pratiquent beaucoup plus entre pays industrialisés qu'entre ces derniers et les pays en développement — autrement dit plus entre Nord-Nord qu'entre Nord-Sud —, l'Afrique, disais-je, a décidé, par la déclaration solennelle de ses chefs d'Etat et de gouvernement réunis en juillet dernier, toujours à Monrovia [voir A/34/552, p. 89], de promouvoir en Afrique une nouvelle voie qui soit basée sur l'autosuffisance.

257. Il me plaît de souligner que mon pays n'a pas attendu que soit tirée la sonnette d'alarme de Monrovia pour prendre conscience de ce fait, car, depuis son discours, désormais historique, du 11 mars 1976, le Chef de l'Etat gabonais après avoir dit "non" au capitalisme sauvage, "non" au socialisme bureaucratique, a prôné "la nouvelle voie gabonaise de développement, celle du progressisme démocratique et concerté" qui est la prise de conscience, la volonté du peuple gabonais de mieux contrôler l'appareil économique, de mieux maîtriser et de mieux orienter l'expansion, dans l'intérêt supérieur de la nation et pour le mieux-être de tous ses fils.

258. Ces fléaux, c'est d'abord la faim, c'est ensuite la pauvreté, c'est enfin et surtout la guerre, sans oublier les situations conflictuelles de ce monde en pleine transformation, cette guerre qui demeure l'une des préoccupations constantes de l'homme parce que de la paix et de la sécurité dépend sa pérennité.

259. Au terme de cette analyse, il nous vient à l'esprit une question fondamentale, celle de savoir quand, donc, tous ceux qui clament les droits de l'homme et qui se sont arrogé le droit de paix ou de guerre prendront la décision de consacrer ne fût-ce qu'une infime partie des milliards qu'ils engloutissent chaque année dans la confection d'armes toujours plus sophistiquées, toujours plus meurtrières, pour résoudre ces fléaux de la faim et de la pauvreté dont le monde est meurtri. Il est à déplorer, en effet, que c'est dans le domaine de l'invention, du perfectionnement et du raffinement des engins de mort, plus que dans tout autre domaine, que le génie de l'homme s'est le mieux développé.

260. Il s'agit là d'un cri d'alarme, en même temps que d'un cri d'espoir, de cet espoir que nous plaçons en l'avenir de notre humanité, de cet espoir pour lequel nous nous réjouissons de constater qu'il a enfin trouvé un écho, si faible soit-il, auprès des deux superpuissances, princi-

¹⁷ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21), chap. VII.

¹⁸ Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale.

¹⁹ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session*, vol. I et Corr.1 et 5 et Add.1 et 2 : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.D.14), annexe I, décision 29 (II).

poux responsables des graves inquiétudes qui assiègent le monde et qui conduisent les pays, petits et moyens que nous sommes, à penser que le pouvoir se trouve au bout du fusil et, ainsi, à le rechercher comme une fin en soi avant même de rechercher le mieux-être des populations affamées. Mais avec ce fusil, aime à dire le chef de l'Etat gabonais, l'on peut tout faire sauf se reposer dessus en toute tranquillité. Et, dans cet ordre d'idées, nous ne pouvons que saluer avec optimisme la création du Fonds international de développement agricole dont mon pays se propose d'abriter le siège et dont l'un des objectifs vise précisément à "améliorer le niveau nutritionnel des populations les plus pauvres²⁰" de tous les pays en développement.

261. Car, est-il besoin de le rappeler, l'essentiel de la vie d'un homme tient, avant toute chose, à la satisfaction de ses besoins vitaux plutôt qu'à la course effrénée à l'équilibre de la terreur dans laquelle les deux "supergrands" n'ont cessé de reconnaître leurs responsabilités. L'illustration vient de nous en être donnée par la conclusion des accords résultant de la deuxième série des négociations sur la limitation des armements stratégiques, à l'issue de six années d'intenses négociations bilatérales. Il convient de les encourager dans cette voie de la négociation directe ainsi que les y avaient conviés, dans une lettre adressée à leurs dirigeants de l'époque, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés réunis à Belgrade en 1961 pour la première Conférence du mouvement²¹, l'objectif final devant être la destruction de tous les arsenaux nucléaires.

262. Tels sont les grands axes qui, de l'avis de ma délégation, doivent sous-tendre nos débats car découlant de cette conviction profonde de la philosophie politique de la République gabonaise dont le sceau officiel représente une femme allaitant son enfant.

263. La femme — l'Etat gabonais en a magnifié le rôle en créant un département consacré à tout ce qui la touche — la promotion féminine — et en favorisant des actions d'éducation des masses rurales, de conservation de nos valeurs traditionnelles, actions menées conjointement par la promotion féminine, les affaires sociales, l'éducation populaire et l'Union des femmes du parti démocratique gabonais, sous la houlette de Mme Joséphine Bongo, épouse du Chef de l'Etat.

264. Nombreuses sont par ailleurs nos mères et nos sœurs; et chacun se plaît à reconnaître l'importance de leur rôle dans le développement de notre jeune nation, car au Gabon aucune discrimination n'existe entre l'homme et la femme dans l'attribution des postes de responsabilité, le seul critère de référence étant la compétence.

265. L'enfant — ce bien le plus précieux, cet avenir en puissance, cet artisan du futur, ce trait d'union entre hier et demain, cette âme prête à éclore, mais que l'égoïsme de l'homme étouffe, asphyxie sous la poudre des canons. Pour ce qui est de la République gabonaise, il y a très longtemps déjà que l'importance de "cette promesse de l'homme" — comme le dit Gusdorf — a été perçue et appréhendée. En effet, le chef de l'Etat gabonais se plaît à répéter, comme il l'a encore déclaré lors de l'ouverture de l'Année internationale de l'enfant :

"Four moi, la jeunesse est sacrée. Et cette jeunesse, ce sont d'abord les jeunes enfants. Ceux-ci, en naissant,

doivent venir dans une société de paix et de progrès. Leur développement équilibré en dépend."

266. Dans ce domaine, le gouvernement de la rénovation, pour qui la santé publique et la sécurité sociale constituent des secteurs prioritaires, consacre l'essentiel de ses efforts à la protection maternelle et infantile, à la sécurité sociale avec ses primes à la naissance et ses allocations familiales, autant de dispositions qui, en Afrique, sont à l'avant-garde des mesures préconisées par l'OMS en matière de soins primaires et en vue de la santé pour tous en l'an 2000.

267. Les efforts consentis à l'enfant se caractérisent également par un taux de scolarisation à 100 p. 100 au niveau du primaire et avoisinant les 70 à 80 p. 100 au niveau du secondaire et du supérieur, de même que par la gratuité de l'enseignement pour tous, sans discrimination aucune.

268. Si j'ai évoqué la place qu'occupe l'enfant dans la société gabonaise, ce n'est point seulement parce que l'Assemblée s'ouvre sous son signe. C'est aussi, et surtout, parce que l'un des maux de l'humanité que nous venons de dénoncer, à savoir la guerre, frappe bien plus l'enfant car il brise son innocence et émousse, parfois à tout jamais, sa sensibilité.

269. En effet, ainsi que le disait encore récemment le président Bongo :

"Dans ce monde troublé et déchiré, trop d'enfants naissent et grandissent dans l'inquiétude et l'angoisse des guerres sauvages entre les nations et des révolutions fratricides, sans autres abris que ceux, misérables, que peuvent leur offrir les camps de réfugiés et les asiles pour orphelins."

270. Et le Chef de l'Etat gabonais de se déclarer prêt à accueillir notamment des enfants venant des contrées lointaines où nous souhaitons et espérons que la paix finira par prévaloir pour que ces régions puissent enfin connaître le développement harmonieux qu'elles sont en droit d'attendre après tant d'années de sacrifices qui seraient vains s'ils ne devaient aboutir à cette paix sociale que nous appelons de tout cœur, par delà les rancœurs.

271. Si l'on considère la situation politique internationale sur un plan sectoriel, l'on convient qu'elle cadre parfaitement avec l'appréciation que nous venons de donner de l'état du monde.

272. En Afrique, l'on avait cru à l'imminence d'une solution pacifique internationalement acceptable des problèmes du Zimbabwe et de la Namibie.

273. L'on ne saurait nier que les pays africains et les mouvements de libération concernés au premier chef aient fait preuve de beaucoup de modération dans leurs justes revendications d'une souveraineté pleine et entière sur la terre de leurs ancêtres.

274. Nous avons accepté la médiation de ceux-là mêmes qui sont les alliés des pouvoirs minoritaires et racistes installés en Rhodésie et en Afrique du Sud, alliés d'autant plus évidents qu'ils entretiennent des relations multiformes avec le principal responsable du grand fléau qui ravage la région, à savoir l'Afrique du Sud. Mais qu'avons-nous obtenu en retour à ce jour ?

275. Au Zimbabwe, depuis la rébellion de M. Ian Smith, les pays africains en particulier, et ceux du tiers monde en général, n'ont cessé de demander au Royaume-Uni, Puissance administrante de ce territoire, d'assurer pleinement ses responsabilités en tant que telle, en conduisant le pays à une indépendance véritable.

²⁰ Voir document IFAD/1, article 7.

²¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexes*, point 9 de l'ordre du jour, document A/4522.

276. Il n'est pas concevable en effet que la réalité du pouvoir soit concentrée entre les mains de 3 p. 100 de la population du Territoire. Cette minorité qui y a trouvé refuge pour des motifs divers, et qui a librement choisi d'en faire sa patrie, doit avoir cette vérité constamment à l'esprit si elle veut, après l'indépendance, se voir reconnaître le droit d'apporter une contribution positive à l'édification du Zimbabwe nouveau qui aura besoin de son savoir et de son expérience.

277. C'est pourquoi le Gouvernement gabonais s'est vivement félicité de la prise de position du Royaume-Uni sur l'avenir du Zimbabwe, au cours de la dernière réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, tenue à Lusaka, en Zambie, car conforme à sa position visant à amener tous les fils du Zimbabwe à s'asseoir autour d'une même table pour trouver une solution pacifique internationalement acceptable à leur problème.

278. C'est pourquoi aussi le Gouvernement gabonais exprime l'espoir que la Conférence constitutionnelle de la Rhodésie, qui se tient à Lancaster House, aboutira au dénouement de ce problème.

279. Le problème namibien ressemble au problème rhodésien en cela qu'il a, à son origine, le système d'*apartheid* à cause duquel l'égalité est un vain mot. Il ressemble également au problème rhodésien puisque l'on s'achemine vers une solution interne qui ne tient nullement compte de la SWAPO — reconnue pourtant par l'OUA et l'ONU comme le seul représentant authentique du peuple namibien —, ni de l'opinion internationale, ni du plan du Secrétaire général de l'ONU²², alors même que les Sud-Africains avaient laissé croire en leur acceptation de ce plan basé sur les propositions des cinq puissances occidentales²³. Agissant ainsi, l'Afrique du Sud croit pouvoir bénéficier de l'accord tacite des puissances occidentales en raison des investissements considérables qu'elles ont réalisés dans la région.

280. En conséquence, il reste à ces puissances de lever toute équivoque sur leur volonté réelle d'aboutir à une solution conforme au droit inaliénable du peuple namibien à la liberté, à l'indépendance dans l'intégralité de son territoire, y compris le port de Walvis Bay, de même qu'à la souveraineté nationale, en obtenant de leur allié qu'il revienne, avant qu'il ne soit trop tard, sur sa décision.

281. En prenant la parole à cette même tribune, le 14 octobre 1977, au cours de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, Son Excellence El Hadj Omar Bongo, président de la République gabonaise, avait déclaré :

“... des foules privées des droits fondamentaux de l'homme mènent sur la terre de leurs ancêtres une existence de parias...”

“A nos semblables, traités en sous-hommes, un pouvoir inique impose le prétendu développement séparé avec les fameux “foyers nationaux”, ou bantoustans, mascarades de patrie ou de gouvernement²⁴.”

Tout ceci reste d'une tragique actualité, d'autant plus qu'il vient d'être créé un nouveau bantoustan, le Venda. De même qu'il l'a fait, en 1976, pour le Transkei et en 1977,

pour le Bophuthatswana, le Gouvernement gabonais condamne énergiquement cette dernière parodie destinée à perpétuer, dans cette partie du continent, la politique abjecte de la suprématie des Blancs.

282. Il y a lieu de rappeler également cet autre mot du président Bongo :

“A brève ou longue échéance, un excès se détruit par lui-même.

“L'excès d'humiliation auquel le prétendu “développement séparé” expose nos frères, les accule à la révolte, comme il nous assigne le devoir de les soutenir. Aucune espèce de doute ne doit subsister sur ce point, tout spécialement parmi les puissances occidentales²⁵.”

283. Nous nous plaignons d'autant plus volontiers à reprendre ces citations que les pays accusés le plus fréquemment de violer les droits de l'homme sont les pays du tiers monde, et tout particulièrement les pays africains. Nous attendons avec patience que les défenseurs des droits de l'homme prennent également les sanctions qui s'imposent contre le pouvoir raciste d'Afrique du Sud, et que l'on prévienne des sommes colossales pour capturer et châtier ceux qui exercent ce pouvoir inique car, à ce jour, l'on n'a pas réussi, que je sache, à faire adopter la moindre résolution au Conseil de sécurité décrétant des sanctions économiques obligatoires contre cet autre fléau de l'humanité érigé en véritable système qu'est l'*apartheid*.

284. Je relève cependant que certains grands pays n'ont pas hésité à suspendre toute aide économique aux pays du tiers monde accusés d'avoir violé les droits de l'homme. La justice, comme on le voit, est souvent sélective, même en Occident.

285. S'agissant du Moyen-Orient, l'on ne peut s'empêcher d'établir un parallèle entre l'Afrique australe et cette partie du monde en raison du refus persistant d'Israël de reconnaître au peuple palestinien ses droits fondamentaux : droits à la liberté, à la souveraineté sur un territoire internationalement reconnu, sous la direction de son organisation d'avant-garde. J'ai cité l'OLP, dont Israël peut d'autant moins ignorer l'existence que son leader, Yasser Arafat, a pris la parole à cette tribune²⁶.

286. Nous réaffirmons le droit du peuple palestinien à une patrie, à l'instar de tous les autres peuples de la région.

287. Nous réaffirmons également qu'Israël doit restituer les territoires arabes occupés et s'abstenir d'y créer des colonies de peuplement alors qu'il existe une dynamique de paix dans la région.

288. Dans ce contexte, Jérusalem, lieu saint des trois religions révélées, doit devenir une cité internationale.

289. C'est pourquoi le Gabon, qui a fait du dialogue l'arme privilégiée pour le règlement pacifique des conflits, le Gabon — disais-je — a toujours soutenu aussi bien les efforts inlassables du président Sadate, dans ce cadre, que le traité de paix israélo-égyptien, susceptible d'entraîner une dynamique certaine de règlement global du problème du Moyen-Orient, un règlement qui tienne compte de la reconnaissance des droits légitimes et imprescriptibles du peuple palestinien, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

²² Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978, document S/12827.

²³ Ibid., Supplément d'avril, mai et juin 1978, document S/12636.

²⁴ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 34^e séance, par. 43 et 44.

²⁵ Ibid., par. 56 et 57.

²⁶ Ibid., vingt-neuvième session, Séances plénières, 2282^e séance, par. 3 à 83.

290. Notre ordre du jour, dont l'examen va s'étaler sur un trimestre, comporte de ce fait d'autres points aussi importants qu'il eût été intéressant d'aborder ici.

291. Faute de temps, je voudrais, avant de terminer mon propos, évoquer le drame d'une nation déchirée qui n'est autre que Chypre, non sans avoir réaffirmé la conviction profonde du Gouvernement gabonais de voir l'épineux problème de la péninsule coréenne se résoudre par la réunification pacifique et indépendante.

292. S'agissant donc de Chypre, voilà un pays qui, depuis six ans, connaît la division, du fait de la présence sur son territoire de troupes étrangères. Nous réaffirmons que la solution de ce drame passe inévitablement, ici comme ailleurs, par un dialogue direct intercommunautaire qui devra sauvegarder l'indépendance du territoire, son intégrité et son caractère non aligné.

293. J'ai voulu délibérément placer mon propos sous le signe de l'espoir, espoir en un devenir meilleur de l'humanité, malgré les soubresauts qui l'agitent, telle la discorde que nous venons d'évoquer, compte tenu des efforts de notre organisation pour instaurer la concorde, symbole que mon pays a choisi pour désigner son hymne national. Cet espoir, nous le plaçons en l'Organisation des Nations Unies, car elle reste le cadre approprié pour la solution des nombreux problèmes qui se posent au monde d'aujourd'hui et qui conditionnent d'une manière certaine le monde de demain.

294. Cet espoir, parce que seul capable de nous permettre de transcender nos divergences idéologiques, incite assurément à la réflexion, à cette sagesse dont l'humanité a tant besoin, et il doit, de ce fait, nous habiter tout au long de nos débats, afin qu'à leur terme nos délégations quittent New York avec la légitime satisfaction d'avoir franchi une étape dans la recherche du progrès et de la paix dans le monde.

295. Pour terminer, je voudrais saluer l'entrée de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies. L'admission de Sainte-Lucie est, pour ma délégation, un sujet de satisfaction, car elle permet à notre organisation de faire un pas de plus dans sa longue marche vers l'universalité.

296. M. PÉREZ CADALSO (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*] : C'est une source de satisfaction profonde pour moi que de vous présenter, Monsieur le Président, au nom de mon gouvernement et du peuple hondurien, nos plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous connaissons tous le dévouement dont vous avez fait preuve pour favoriser les nobles objectifs de notre organisation, notamment en ce qui concerne la décolonisation et la lutte permanente et nécessaire contre la politique odieuse d'*apartheid*. L'opinion mondiale est parfaitement au courant également du vaste labeur que la République-Unie de Tanzanie, sous la direction du président Julius Nyerere, a réalisé au sein de diverses instances au service du continent africain et de la paix mondiale, ce qui fait qu'en vous élisant président de cette assemblée nous rendons en même temps hommage à la nation que vous représentez si dignement.

297. Nous présentons également nos salutations cordiales au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour le dévouement dont il a fait preuve dans la réalisation de ses tâches importantes. L'Organisation des Nations Unies est le meilleur des mécanismes que possède la communauté

internationale pour maintenir la paix et la coopération entre les nations, et notre pays souhaiterait qu'au lieu de condamner si âprement son action on reprenne confiance dans ses organes en cherchant à les rendre plus efficaces grâce à un engagement sérieux des Etats Membres pour mettre en vigueur ses recommandations et ses programmes.

298. Nous saluons également avec joie comme un signe prometteur l'avènement de Sainte-Lucie à la vie libre ainsi que son entrée à l'Organisation des Nations Unies.

299. Dans le domaine du désarmement, les résultats de la dixième session extraordinaire ne se sont pas encore matérialisés, mais il faut reconnaître qu'avec une volonté renouvelée les Etats membres du Comité du désarmement ont entrepris l'examen de problèmes divers et importants liés au programme global et aux actions nécessaires devant permettre aux années 80 d'être une décennie effective pour le désarmement.

300. Aujourd'hui plus que jamais, la course aux armements apparaît clairement comme quelque chose d'absurde et de moralement injustifié. Les armes produisent non seulement destruction, souffrance et mort, mais le seul fait de les fabriquer ou de les acquérir, grâce à l'investissement d'énormes sommes d'argent, en même temps que l'idée de considérer la production d'armements comme une composante nécessaire de l'économie des pays hautement industrialisés, représentent une conception erronée qui ne peut être acceptée. A notre époque, il n'est pas possible de penser qu'alors que des millions d'êtres humains meurent victimes de la faim, du froid, de la misère, de la peste et de tant d'autres cavaliers de l'apocalypse, les puissances ultra-développées investissent des sommes cosmiques pour que soient forgés des canons, des missiles et des engins nucléaires, tous capables de mener rapidement le genre humain à son extermination totale. A ce sujet, les statistiques les plus autorisées nous démontrent que les plus grandes puissances militaires de notre planète disposent d'éléments suffisants pour se détruire mutuellement 15 fois. Que penser de cela ? Et ce qui est plus grave dans ce drame, c'est que l'armement, bien qu'étant un instrument de mort, ne peut en aucun cas convaincre autrui, car sous les ruines et les décombres fumants restent ardentes les braises de la haine et de la vengeance, perpétuant pendant des siècles et des siècles l'épisode biblique de Caïn et d'Abel.

301. La valeur suprême dans la vie internationale doit être par conséquent la justice, et plus concrètement la justice sociale, base incontestable de la paix, car les troubles graves du monde contemporain sont dus, sans aucun doute, à la répartition injuste des richesses et des possibilités. De plus, si l'on écarte la force et la menace comme chevaux de bataille à notre époque, il ne nous reste plus que le dialogue, c'est-à-dire la communication entre les personnes, par-dessus les races, les croyances et les frontières, pour colmater les brèches abyssales qui séparent l'homme de ses semblables, d'où notre conviction que tous les différends peuvent être résolus par des procédés pacifiques établis par le droit international, toutes les fois que le soleil brillera équitablement pour tous.

302. En conséquence, nous espérons que le Traité résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques sera ratifié par les Etats-Unis et l'Union soviétique, puisque, bien qu'étant une mesure partielle, ce traité va dans le bon sens et que nous devons l'appuyer pour favoriser la détente, de manière à augmen-

ter la sécurité des peuples désireux de vivre en paix et à l'abri des pressions et des craintes.

M. Matane (Papouasie-Nouvelle-Guinée), vice-président, prend la présidence.

303. Au cours de l'année écoulée, les accords de paix entre Israël et l'Égypte se sont consolidés d'une manière que notre pays acclame, car nous sommes convaincus que des problèmes aussi compliqués et difficiles peuvent être résolus quand existent la bonne volonté et le désir de coopération. Il faut espérer que ces premiers pas viendront cimenter à l'avenir la concorde entre les peuples arabe et israélien, assurant ainsi l'harmonie perpétuelle au Moyen-Orient.

304. En outre, nous suivons avec espoir le développement du programme d'autonomie du peuple palestinien, car nous sommes certains qu'avec une claire vision de l'avenir et de la justice on saura faire participer effectivement ses représentants à l'élaboration et à la réalisation de ce programme.

305. Le Liban continuant d'être en proie à la violence et à l'ingérence étrangère ouverte qui ne font qu'approfondir la crise, le Honduras, mon pays, réitère son appel pour que cesse la lutte fratricide entre les Libanais et que l'on mette fin à l'internationalisation artificielle de ce conflit.

306. En ce qui concerne la Namibie, le Honduras continue d'appuyer les efforts tant du Secrétaire général que de son représentant spécial, en vue d'obtenir la coopération nécessaire de l'Afrique du Sud pour appliquer les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité.

307. La communauté internationale, par l'intermédiaire des Nations Unies, est directement responsable de la destinée de ce peuple valeureux et aucun effort ne doit être épargné pour assurer son indépendance rapide sans l'assujettir à aucune servitude territoriale. Les cinq puissances occidentales doivent honorer les engagements pris de tenir des élections libres en Namibie sous la supervision effective des Nations Unies et avec la participation active de la SWAPO.

308. Pour ce qui est de la Rhodésie-Zimbabwe, les derniers événements et les derniers plans destinés à résoudre une situation extrêmement explosive sont encourageants, car on essaie de mettre fin, grâce à un système démocratique effectif, à la discrimination raciale inique dont ce pays fait l'objet; un système où l'on peut aboutir à un équilibre entre les droits de la majorité et de la minorité; un chemin qui permette à un pays qui souffre de divisions ethniques, sociales et religieuses, de surmonter ses difficultés et de se joindre dans l'harmonie à la communauté des nations.

309. Les entretiens de Lusaka entre les États de première ligne et le Royaume-Uni, les recommandations de la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth [voir A/34/439-S/13515, annexe, par. 15] et les résultats de la conférence constitutionnelle qui s'est tenue récemment à Londres doivent donc recevoir un appui vigoureux.

310. Les pressions internationales, sous forme de sanctions économiques adoptées à l'encontre des régimes susmentionnés, devraient convaincre l'Afrique du Sud qu'il est futile et dangereux de poursuivre cette politique qui consiste à appuyer les positions de domination les plus extrêmes; de même, l'Afrique du Sud devrait arriver à comprendre que la politique d'*apartheid* ne peut que provoquer l'insurrection en Afrique du Sud et l'éclatement

d'un conflit aux proportions incalculables dans toute l'Afrique australe.

311. Il y a 10 ans de cela, mon pays a pris part à un conflit armé avec la république voisine d'El Salvador, ce qui a créé une situation anormale qui n'a malheureusement pas pu être réglée. Le Honduras est un pays à vocation pacifiste et sa politique extérieure repose sur les principes de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation des États américains [OEA], qui interdisent de manière catégorique l'emploi de la force et ne le permette qu'en cas de légitime défense, ce qui a été notre cas en 1969.

312. C'est pourquoi, après plusieurs tentatives de négociations, en décembre 1977, nous avons entamé un processus de médiation, mené par l'éminent homme d'État, M. José Luis Bustamante i Rivero, sous la direction judiciaire duquel les parties au conflit ont épuisé la phase écrite du processus. Il reste maintenant une phase orale au cours de laquelle, lorsqu'on aura signé le traité général, on pourra considérer que sont résolues de manière globale toutes les divergences existant encore entre les deux nations.

313. Le Honduras, par tradition et par conviction, a toujours placé sa foi dans les procédures établies par le droit international, comme seul moyen civilisé de résoudre les différends entre États. C'est pourquoi le Honduras a participé et continuera de participer avec sincérité et de façon constructive à la médiation. C'est pourquoi également il a accueilli avec plaisir les récentes déclarations faites par les autorités les plus élevées d'El Salvador selon lesquelles le pays serait tout disposé à discuter de la question des frontières pour arriver à la solution définitive du différend. Et si certains des points ou aspects litigieux ne pouvaient être résolus dans le cadre de la médiation, cela serait porté à la connaissance et soumis à la décision de la Cour internationale de Justice, en l'efficacité, la sagesse et le sérieux de laquelle mon gouvernement et mon peuple ont une foi et une confiance inébranlables.

314. Pendant presque une année, l'isthme centro-américain a vécu les convulsions de la guerre civile de la république sœur du Nicaragua. Dès le début, le Gouvernement du Honduras a déclaré sa neutralité absolue dans ce conflit et a appliqué rigoureusement, conformément à la Charte des Nations Unies et à celle de l'OEA, les principes de la non-ingérence dans les affaires d'autres États et du respect de l'autodétermination des peuples.

315. Mais il est bon de préciser ici que cette position de mon pays remonte à bien plus longtemps que cela. En effet, en 1907, alors qu'il n'y avait pas d'organisations ni d'instances internationales, le Honduras, dans un instrument élaboré par les États d'Amérique centrale, connu dans les annales du droit international sous le nom de "Pactes de Washington"²⁷, déclarait sa neutralité perpétuelle en cas de conflit, quel qu'il soit, entre deux ou plusieurs pays de la région de l'isthme.

316. Je pense inutile de souligner que neutralité n'est pas synonyme d'indifférence, loin de là. L'on ne peut rester indifférent devant la mort de plus de 40 000 hommes, femmes et enfants ou d'un nombre trois fois plus grand d'infirmités, de pauvres et de victimes de la guerre en général. L'on ne peut non plus rester indifférent devant la dévastation systématique et aveugle de villes et d'agglomé-

²⁷ Voir *British and Foreign State Papers, 1906-1907*, vol. C, Londres, HM Stationery Office, 1911, p. 834 à 860.

mérations avec la destruction des usines, des magasins et de toutes les sources de production qui a suivi.

317. Le Honduras, en outre, a vécu sur son propre territoire la tragédie de ce désarroi en recevant plus de 50 000 Nicaraguayens qui fuyaient la guerre. Dans les camps de réfugiés administrés par la Croix-Rouge hondurienne, des abris improvisés ont été mis à la disposition des réfugiés, de même que dans les foyers de notre population, et l'assistance ne s'est pas relâchée car notre gouvernement et nos citoyens, en général, sont conscients de leur devoir d'aider un peuple frère injustement soumis à de si dures épreuves. Notre action étant sérieusement limitée par des obstacles d'ordre économique, notre gouvernement a demandé et obtenu l'aide internationale. A ce sujet, je tiens à exprimer notre reconnaissance pour l'appui effectif et altruiste du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de la Croix-Rouge internationale, de l'OEA et de divers gouvernements amis, car sans leur coopération précieuse, il nous aurait été impossible d'assumer une telle charge.

318. Je peux ajouter qu'avec la mise en place du nouveau régime au Nicaragua la grande majorité des réfugiés sont retournés dans leur pays, bien que, par la suite et en raison de la même guerre, nous ayons encore reçu d'autres milliers de personnes qui ont été traitées de la même manière que celles qui les avaient précédées dans l'exode. A l'heure actuelle, le nombre de réfugiés est d'environ 13 000 et notre gouvernement continuera d'apporter à tous ceux qui demandent sincèrement ce statut de réfugié la protection qu'ils méritent en tant qu'êtres humains.

319. Toutefois, je dois faire remarquer non sans préoccupation que, d'après ce qui nous a été communiqué, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a décidé de mettre fin à l'opération d'assistance, en dépit du fait qu'il existe un accord entre notre gouvernement et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, relatif aux activités en vue de l'autosuffisance des réfugiés qui sera en vigueur jusqu'au 31 décembre prochain. Devant cette situation, nous demandons au Haut Commissariat de continuer de nous accorder son aide décisive et précieuse pour que nous puissions répondre aux besoins les plus urgents des Nicaraguayens dans leur malheur.

320. Le Nicaragua, pour sa part, doit, en tant que nation, relever le défi historique de la consolidation institutionnelle et de la reconstruction économique, que notre pays souhaite également appuyer dans la mesure de ses possibilités. Notre gouvernement n'a jamais prétendu et ne prétend pas s'ériger en juge des affaires politiques d'autres pays, et il est animé des meilleures intentions pour maintenir des liens d'amitié avec le Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua, dans le cadre d'une coopération sincère et du respect mutuel des Etats d'Amérique centrale, dont les habitants constituent une famille ou, mieux encore, une nation, dans le plein sens du terme.

321. En conséquence, nous appuyons fermement les recommandations des pays membres de la CEPAL, celles du Comité d'action du Système économique latino-américain, celles de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque centraméricaine d'intégration économique, en ce qui concerne l'assistance internationale au Nicaragua.

322. Il est nécessaire, cependant, que le système des Nations Unies également coordonne et augmente sa contribution aux tâches de reconstruction qui doivent être réalisées; et le Honduras, du haut de cette tribune, lance un appel

aux Etats Membres pour qu'ils participent généreusement aux programmes à l'étude ou à ceux qui doivent être réalisés par le PNUD, la Banque mondiale et autres organismes en vue d'aider le Nicaragua.

323. Le Gouvernement hondurien continue de déployer, sur le plan interne, tous les efforts nécessaires pour le développement économique et social équilibré du pays et le bien-être matériel et culturel de ses habitants. A cet effet, on a franchi de nouvelles étapes du programme d'infrastructure de base, avec l'ouverture d'une route vers les riches régions de la vallée d'Olancho et l'inauguration d'un nouveau port sur le Pacifique, dans le golfe de Fonseca.

324. On continue également de déployer des efforts constants en vue d'augmenter la production agricole, en ce qui concerne aussi bien les céréales alimentaires de base que les produits de l'agriculture et de l'élevage aux fins d'exportation, en essayant ainsi d'obtenir des revenus stables qui puissent financer à leur tour l'expansion de l'économie nationale.

325. La coopération avec des organismes internationaux, appartenant notamment au système des Nations Unies, ainsi qu'avec les gouvernements amis, s'est intensifiée, le Gouvernement hondurien cherchant à intégrer efficacement l'aide financière et l'assistance technique extérieure dans le plan national de développement 1979-1983.

326. Toutefois, depuis quelques années, le monde se débat au milieu du chaos économique créé par la crise de l'énergie. Les prix élevés du pétrole sont venus bouleverser l'économie des pays, et ceux qui ne le produisent pas se voient obligés d'utiliser des sommes énormes pour l'obtenir, créant ainsi pour les pays en développement privés d'hydrocarbures une situation extrêmement critique, puisque les impératifs du développement ne souffrent ni retards, ni hésitations, ni reculs. Nous espérons, en conséquence, que la thèse du Mexique, présentée hier, à cette tribune [11^e séance], par l'illustre Président de ce pays, permettra de dissiper dans la mesure du possible les lourds nuages qui assombrissent l'horizon des pays dépourvus de ces éléments vitaux.

327. Par ailleurs, les peuples en développement doivent aussi continuer à faire face à des barrières tarifaires et non tarifaires de pays hautement industrialisés, qui créent des limitations supplémentaires à nos efforts et qui, si l'on veut être sincère, devraient être surmontées sur la base d'un dialogue ouvert et approfondi susceptible d'aboutir à une coopération économique internationale authentique.

328. A ce propos, le Honduras appuie fermement la déclaration des ministres des relations extérieures du Groupe des Soixante-Dix-Sept sur les différents aspects importants des négociations économiques internationales actuellement en cours [voir A/34/34, troisième partie, annexe I].

329. La grande tragédie des réfugiés de l'Asie du Sud-Est exige, de son côté, un programme global élargi, généreux et complet permettant la réhabilitation définitive de milliers de familles qui méritent non seulement un secours temporaire, mais également un avenir certain et digne; de même, il faut déployer tous les efforts possibles pour que cessent les causes qui sont à l'origine d'un exode aussi douloureux qu'impressionnant.

330. En ce qui concerne les problèmes de l'enfance dans le monde, le Honduras, par l'intermédiaire d'une commission nationale présidée par la première Dame de la nation, Mme Carlota de Paz García, et à laquelle ont participé ac-

tivement des organismes gouvernementaux, privés et d'assistance. a assumé son rôle à l'égard des objectifs de l'Année internationale de l'enfant.

331. Nous efforçant d'assurer l'épanouissement des hommes de demain, au cours de 1979 nous avons, au Honduras, donné ample diffusion aux droits de l'enfant et à la nécessité de répondre comme il convient dans notre société à ses besoins de base en matière de nutrition, d'alphabétisation, d'hygiène du milieu et d'incorporation progressive et effective dans la vie de la nation.

332. Le Honduras, qui est partie à la Convention inter-américaine des droits de l'homme, adoptée à San José en 1969²⁸, lors d'une conférence historique où j'ai eu l'honneur de participer en tant que chef de la délégation de mon pays, a noté avec plaisir la constitution, ce mois-ci, de son organe principal, à savoir : la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

333. En outre, mon gouvernement a continué de respecter le libre exercice des droits civils, politiques et économiques des habitants, et, sur le plan institutionnel, le Gouvernement des forces armées garantit pleinement à l'heure actuelle un processus électoral ayant des racines démocratiques profondes et dont le point culminant sera les élections générales, en avril 1980, en vue de créer une assemblée nationale constituante.

334. La phase préélectorale se déroule dans la liberté la plus absolue et dans le respect total de la loi. Tout Hondurien peut, publiquement, dire et écrire ce qu'il veut, sans crainte de représailles. Au Honduras, il n'y a ni prisonniers, ni exilés politiques. Je répète : mon pays est très modeste, très humble; certes, il est en voie de développement, mais il n'a pas un seul émigré politique et il n'a pas un seul prisonnier pour raisons politiques; j'invite d'ailleurs cette assemblée à nous rendre visite et à nous superviser pour qu'elle puisse vérifier ce que je suis en train de dire ici. Il n'y a ni guérillas, ni groupes terroristes. Il n'y a ni enlèvements, ni actes de violence, du genre de ceux qui sont à la mode dans d'autres régions du monde. Tous les habitants peuvent se déplacer librement, sans conditions d'aucune sorte et dans une atmosphère de tranquillité totale. Les droits d'association et de réunion à des fins pacifiques sont pleinement garantis et le pouvoir judiciaire jouit d'une indépendance absolue dans ses décisions.

335. Bien sûr, puisque nous sommes un pays pauvre, petit et en développement, il est naturel que nous soyons aussi accablés devant les grands défis du développement. Nous devons combattre avec plus de détermination les graves problèmes du logement, de la malnutrition, de la maladie et de l'analphabétisme dans les zones rurales, de l'agglomération démographique causée par la croissance macrocéphale des villes, ainsi que de nombreux déséquilibres causés par l'inflation et le désordre économique, autant de maux qui sont à l'état endémique dans le monde dans lequel nous vivons.

336. C'est pourquoi nous pouvons dire avec satisfaction que nous luttons avec ténacité contre tous ces spectres; nous pouvons dire que les rubriques les plus importantes du budget national sont les communications, l'éducation et la santé publique; qu'un processus de réforme agraire suit son cours au rythme prévu, sur la base d'une loi qui est la plus avancée de l'Amérique centrale; que les mouvements

syndicaux et de coopératives sont, du point de vue de leur organisation et de leurs réalisations, à l'avant-garde dans la région. Ayant consacré, comme nous l'avons fait, nos plus grandes ressources matérielles et humaines à ce combat, nous sommes convaincus que nous obtiendrons la meilleure des réponses aux défis que nous posent la paix interne, la coexistence pacifique sur le plan régional et une démocratie assurant à tous le pain, un toit et la dignité.

337. Dans le contexte des Nations Unies, mon gouvernement pense prochainement conclure le processus de ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques [résolution 2200 A (XXI)], et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels [ibid.], espérant pouvoir déposer les instruments respectifs avant la fin de cette année.

338. Pour terminer, je me permets de signaler que le Honduras a accordé une attention continue aux travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, dans l'espoir, non seulement de consolider les institutions qui, telle que la mer territoriale de 12 milles et la zone économique exclusive de 100 milles représentent une partie du droit coutumier international, mais également de créer ces mécanismes qui, dans un régime vraiment international, assurent l'exploration et l'exploitation des fonds marins en tant que patrimoine commun de l'humanité.

339. Le Honduras, très conscient de l'honneur qui lui a été fait et de la responsabilité que cela suppose, a dû présider cette année le Groupe des Soixante-Dix-Sept pays en développement; et nous remercions à nouveau les pays membres du Groupe de leur coopération et de leur assistance, et nous réitérons notre volonté de continuer à servir avec la plus grande constance les intérêts de ces pays.

340. Le Honduras a besoin des ressources de la mer pour compléter les besoins de la population en matière de nutrition et assurer la croissance appropriée d'une économie saine et diversifiée. Le Honduras, comme les autres pays en développement et la communauté internationale tout entière, a également besoin que soient pleinement respectés les droits consacrés par la résolution 2749 (XXV) de l'Assemblée générale, et que les négociations de la neuvième et dernière session de la Conférence en 1980 aboutissent à la mise en place du mécanisme international indispensable à l'exploitation des fonds marins.

341. Il ne fait aucun doute que la mer est la quatrième dimension de l'économie mondiale, particulièrement à cette époque où le genre humain aura doublé avant l'an 2000, tel un véritable raz-de marée qui menace d'effacer du globe un million de personnes faute de nourritures et de vitamines en général.

342. En conséquence, le Honduras estime que toute législation nationale ou tout traité de participation limité qui tendrait à permettre à de grands consortiums d'exploiter les fonds marins serait contraire au droit international en vigueur et serait nuisible au processus de négociation déjà amorcé. Toute action ou opération réalisée en faveur de tels instruments serait, à notre avis, dépourvue de toute validité, et la communauté internationale devrait prendre des mesures contre de telles actions ou opérations, exigeant le respect des responsabilités pertinentes et défendant avec courage et ardeur le patrimoine commun de l'humanité.

343. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Un représentant a demandé à exercer son droit de réponse. Je voudrais rappeler une fois de plus que l'Assemblée géné-

²⁸ Voir *Convention américaine relative aux droits de l'homme, "Pacte de San José de Costa Rica"*, Série sur les traités n° 36, Washington, D. C., Organisation des Etats américains, 1970.

rale, lors de sa 4^e séance plénière, a décidé que les déclarations prononcées dans l'exercice du droit de réponse doivent se limiter à 10 minutes par question et être prononcées par les délégations de leur place. Pour la bonne marche des travaux, j'ai l'intention de faire respecter strictement cette décision. Je vais maintenant donner la parole au représentant du Kampuchea démocratique.

344. M. CHAN YOURAN (Kampuchea démocratique) : Ce matin [13^e séance], le représentant de Hanoï s'est une nouvelle fois servi de la tribune de notre assemblée générale pour débiter un monument de perfidies et de mensonges et essayer de récrire l'histoire à sa façon, dans le but de tromper l'opinion internationale et de cacher son agression et ses crimes de génocide contre le Kampuchea démocratique et son peuple. Ma délégation aura certainement l'occasion d'éclairer notre assemblée sur la situation réelle au Kampuchea.

345. Je voudrais seulement ici attirer l'attention de notre assemblée sur un certain nombre de points.

346. Premièrement, contrairement aux assertions mensongères du représentant de Hanoï sur l'existence d'une prétendue solidarité séculaire entre le Viet Nam, le Kampuchea et le Laos, l'histoire a montré que, au cours du siècle dernier et au début du XX^e siècle, le Viet Nam a annexé 65 000 kilomètres carrés du territoire du Kampuchea, lequel forme actuellement le Sud Viet Nam où vivent encore 4 millions de nos compatriotes.

347. A présent, dans le cadre de ce que le Viet Nam appelle la solidarité spéciale et l'amitié spéciale entre le Viet Nam et le Kampuchea, le Viet Nam ne veut ni plus ni moins qu'annexer et avaler tout le Kampuchea dans le cadre d'une fédération indochinoise placée sous le contrôle du Viet Nam. C'est là la véritable nature annexionniste et expansionniste du Viet Nam vis-à-vis des pays voisins.

348. Deuxièmement, aujourd'hui, tout le monde sait que l'armée vietnamienne agresse et occupe le territoire du Kampuchea. Si la situation au Kampuchea est aussi irréversible que le prétend le représentant de Hanoï, si le régime fantoche de Phnom Penh représente réellement le peuple kampuchéen et contrôle effectivement tout le territoire du Kampuchea, on peut se demander alors ce que font au Kampuchea les 200 000 soldats vietnamiens, et pourquoi le Viet Nam se prépare fébrilement à lancer une nouvelle offensive contre le peuple du Kampuchea à la prochaine saison sèche. Pourquoi le Viet Nam refuse-t-il, comme le demandent tous les peuples et pays épris de justice et de paix dans le monde, de retirer ses forces d'invasion du Kampuchea ?

349. Troisièmement, pour essayer de justifier l'intervention armée au Kampuchea et la violation impudente des principes fondamentaux de la Charte par les autorités de Hanoï, le représentant du Viet Nam n'a pas hésité à calomnier le Gouvernement du Kampuchea démocratique, coupable à ses yeux de massacre de son peuple. A ce sujet, mon gouvernement a opposé un démenti des plus catégoriques à différentes reprises. L'histoire jugera.

350. En réalité, les calomnies de la clique de Hanoï ne visent qu'à camoufler ses propres crimes envers les habi-

tants du Kampuchea, dont des milliers ont été tués par les agents de la cinquième colonne vietnamienne de 1975 à 1978, et 500 000 massacrés par les troupes vietnamiennes d'invasion. Ces calomnies visent à détourner l'opinion publique mondiale de la tragédie de plus d'un million de "réfugiés de la mer" — dont des centaines de milliers ont péri en mer —, de la tragédie du peuple vietnamien tout entier qui refuse d'aller se faire tuer au Kampuchea pour la clique de Hanoï et qui souffre de la famine et de deuils incommensurables, de conditions de vie pires encore qu'il y a quatre ans, et cela à cause de la politique forcenée d'agression et d'expansion de cette clique.

351. Quatrièmement, les autorités de Hanoï, qui ont agressé le Kampuchea et foulé aux pieds la Charte des Nations Unies n'ont pas hésité non plus à travestir la vérité pour les besoins de la cause. Je voudrais citer ici un extrait d'un article paru le 25 septembre dernier dans le *Washington Post*, écrit par Elizabeth Becker, sous le titre "Hanoi Miscalculating Political Cost of Ousting Pol Pot" :

"Il existe un autel à un martyr de l'époque de Pol Pot, que l'on emmène régulièrement visiter aux étrangers qui se rendent dans la capitale cambodgienne de Phnom Penh. Dans la chambre n° 5 de l'ancien Hôtel Royal, trois lits ont été dressés et une grande tache de sang et des cheveux sont étalés sur le parquet, si l'on en croit de nombreux voyageurs.

"Ici", dit-on aux voyageurs, "le professeur britannique Malcolm Caldwell a été tué par l'escouade d'assassins de Pol Pot". Des documents ont été "découverts" qui le prouvent.

"C'est une invention pure et simple. Je le sais, car j'étais là quand Caldwell a été abattu, en décembre dernier, par des terroristes qui n'ont pas été identifiés, dans une auberge distante d'un mile environ de l'hôtel, dans une zone beaucoup moins protégée de la capitale cambodgienne. Par une seule fois au cours de son voyage Caldwell n'a mis les pieds à l'intérieur du vieil Hôtel Royal.

"Cependant, la presse mondiale, y compris un grand hebdomadaire américain et de nombreux gouvernements communistes, ont accepté et repris la version vietnamienne comme exacte. Comme il leur fallait convaincre le reste du monde que l'invasion du Cambodge à laquelle ils s'étaient livrés en janvier était justifiée, les Vietnamiens ont récrit l'histoire, se présentant comme des libérateurs désintéressés. Ils ont si mal évalué le coût politique, militaire et humain de l'occupation qu'ils semblent ne pas avoir d'autre choix que d'attribuer tous les maux qui ont accablé le Cambodge à cette époque-là et l'accablent encore, aux quatre années de pouvoir de Pol Pot²⁹."

Tout commentaire est superflu.

La séance est levée à 19 h 35.

²⁹ Cité en anglais par l'orateur.